58e ANNEE (6e SÉRIE) N° 21 20 MAI 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Fondé en 1879 par Mgr F. PERRIOT

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

PROPERTY OF WESTON COLLEGE LIBRARY WESTON, MASS.

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : **R. DESVOYES**

Toutes les lettres doivent être adressées à : Monsieur le Directeur de L'AMI DU CLERGE, à Langres (Haute-Marne)

Chèques postaux : Nancy 21.88

PRIX DES ABONNEMENTS :

FRANCE et UNION FRANÇAISE		ETRANGER
Doctrine seule.	200 fr.	Voir les conditions détaillées sur la couverture des 22 et 29 avril.
Doctrine et Prédication	300 fr.	

On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements **partent** du **1er** *Janvier* de l'année en cours.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS-8e.

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique d'Apostolat social. — LA VIE DES MASSES OUVRIÈRES, IL Y A CENT ANS. *Les conditions de la vie ouvrière :* Durée de la journée de travail, 321 ; — Travail des femmes, des enfants, 322 ; — Insalubrité au travail, 323 ; — Salaires et budgets, 323 ; — Chômage, Misère et aisance, 324 ; — Logements, Nourriture, Habillement, 325 ; — Santé ouvrière, 327 ; — Repos et loisirs, 328 ; — Immoralité, Dislocation de la famille, 328 ; — Absence de vie religieuse, 329 ; — Analphabétisme, 330 ; — Absence de lien professionnel, 330. — Conclusion : L'avènement du mouvement ouvrier, 330.

BIBLIOGRAPHIE SOCIALE : R. Maritain, Abbé G. Lecordier, *Défricheuses de la Zone*, 331 ; *Congrès de la Faculté des Sciences sociales* de Québec, *Médecine et adolescence*, 332.

Questions de Science ecclésiastique. — L'assertion du Dr Carrel : « Le pape Innocent VIII se fit transfuser le sang de trois jeunes gens. Mais après cette transfusion, il mourut » est-elle exacte ? 332. — Le droit canon interdit aux clercs le *commerce* et le *négoce*. Y a-t-il une différence entre ces deux notions ? 334.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : A. Donnet, L. Grimaud, 335 ; J. Colomb, Dr Gorce, 336.

PREDICATION

Elle a été publiée dans le n° précédent (13 mai).

Errata. — Dans l'*Ami* du 29 avril 1948, n° 18, il faut corriger ce qui suit :

P. 281. A l'art. concernant l'offertoire de la messe de Requiem, lire : « R. — Dès le xe siècle... » ; — p. 283, note 6 lire : « Césaire... ses *Libri VIII miraculorum*... voir *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. II, col. *779*. »

PETIT COURRIER

Q. — Serait-il possible à l'*Ami* de nous signaler un orphelinat pour garçons, de préférence dans notre région de l'Ouest ?

R. — Adressez-vous à la Direction de l'*Orphelinat* de KERBERNÈS près Quimper. Cet orphelinat accueille les orphelins, au moins de père ou de mère, désireux à la fin de leurs études primaires de s'initier à l'agriculture, l'horticulture, la viticulture, la culture des fleurs. L'apprentissage dure normalement 3 ans. Un examen officiel sanctionne la valeur de l'apprenti. Il est dirigé par les Pères Assomptionnistes. — Soins maternels des Oblates de l'Assomption.

Q. — Où pourrais-je trouver, ou faire frapper des médailles en l'honneur de *Ste Philomène ?*

R. — Adressez-vous à diverses maisons comme : Arthus Bertrand, 46, rue de Rennes, Paris-6e ; — Pierre Bouchaud, 15, rue des Petits-Champs, Paris-1er ; — A. Duseaux, 29, rue Pastourelle, Paris-3e ; — Bouasse-Lebel, 27, rue St-Sulpice, Paris-6e ; — Administration des monnaies et médailles, 11, quai Conti, Paris-6e ; — Ch. Vallet, 128, rue St-Jacques, Étampes (Seine-et-Oise), etc., etc...

Q. — Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître une documentation pour une conférence sur les Saintes Reliques de la Passion.

R. — Cherchez : R. P. Ollivier, *La Passion*, in-8, Lethielleux, — ou, d'occasion, Rohault de Fleury, *Mémoire sur les Instruments de la Passion de N.-S. J.-C.*, in-4 de 416 p., Paris, 1870.

Q. — Le patron de ma paroisse est *S. Romain*. Pourriez-vous me donner quelques détails sur lui ?

R. — Les Petits Bollandistes signalent 27 S. Romain, dont 10 martyrs. — Dom Baudot, *Dict. d'hagiographie*, donne une notice de quelques lignes sur 12 d'entre eux.

Le patron de votre paroisse est sans doute *S. Romain*, soldat et martyr, fête le 9 août. Il faisait partie de la garde de Valérien ; témoin du martyre de S. Laurent, il se convertit et fut baptisé par S. Laurent dans sa prison. Il fut arrêté et décapité la veille du martyre du saint diacre (9 août 258). Les reliques seraient à Lucques en Toscane. (Voir *Acta Sanctorum*, t. II augusti, p. 534).

Q. — Je serais reconnaissant à l'*Ami* de me faire savoir pourquoi Zachée est honoré à Rocamadour.

R. — Pourquoi ? Par suite d'une identification plus que hasardée entre Zachée et S. Amadour, identification dont on ne trouve pas de traces avant le XVe siècle, en 1427, date d'une supplique de Charles VII à Martin V.

Sur S. Amadour, voyez les art. du *Dict. d'Hist. et de Géographie eccl.*, t. II, col. 920-922, — et de *Catholicisme*, fasc. II, col. 389. — Pour plus de détails sur le pèlerinage de Rocamadour, — bien antérieur à la découverte (1162) d'un corps que l'on crut être celui de S. Amadour et dont on fit peu à peu un personnage évangélique et finalement Zachée, — voyez E. Rupin, *Rocamadour, histoire et archéologie*, Paris, G. Baranger, 1904, — et surtout E. Albe, *Notre-Dame de Roc-Amadour*, coll. « Les grands pèlerinages », in-16, Letouzey, 1923.

Q. — Pourriez-vous indiquer la liste complète des œuvres de Péguy ? — de Claudel ?

R. — 1o Demandez le catalogue des *Œuvres complètes*, 12 vol. in-8 de 500 p., à Gallimard *(N. R. F.)*, 5, rue Sébastien-Bottin, Paris-7e, — ou des *Œuvres poétiques complètes* (coll. « La Pléiade »), in-12 de 1371 p. (1941), même adresse.

2o Les œuvres de Claudel, à part un certain nombre d'éditions de luxe publiées en Suisse ou en France, ont paru pour la plupart à la *N. R. F.*, et quelques-unes chez Desclée de Brouwer ; demandez la liste de ce qui est publié.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer quelque tract récent à reproduire dans mon bulletin paroissial ou dont je pourrais m'inspirer pour composer un article sur la grandeur du prêtre et la sublimité de sa vocation ?

R. — Demandez un *spécimen gratuit* des deux tracts spéciaux édités par le Centre de Documentation Sacerdotale, 19, rue de Varenne, Paris-7e.

1o *Catéchisme et Sacerdoce*, véritable catéchisme sur le sujet : Qu'est-ce qu'un prêtre ; — Comment peut-on entendre l'appel du Christ ; — Qui peut être appelé ; — La vie au Séminaire ; — Le Sacrement de l'Ordre, etc.

2o *Toi qui veux faire de ta vie quelque chose de beau...* Numéro spécial pour les enfants (et même pour les grands), comparaison des beaux métiers avec le Sacerdoce.

Q. — Mon instituteur interdit formellement aux enfants de porter, à l'école, la petite croix de l'Unité, une médaille ou autre objet religieux à leur cou, ou sur leurs vêtements ; il les leur fait cacher dès qu'il les voit. Les enfants et parents me demandent quelle doit être leur attitude. Par quelle loi serait-il interdit aux enfants de porter visiblement un insigne religieux à l'école ?

R. — De quel droit le leur interdirait-on ? Les parents sont bien libres d'habiller leurs enfants comme ils l'entendent. On permet bien à des élèves le port d'autres insignes. Pourquoi y aurait-il deux poids et deux mesures, surtout quand il s'agit d'insignes à caractère tout à fait digne et moral ? Que ces petites filles continuent à porter la croix de l'Unité ou autres médailles, et que leurs parents ne laissent pas brimer leurs droits sur leurs enfants.

P. 70. — *Le Bon Usage*, Cours de grammaire française et de langage français, de Maurice GREVISSE, 3e éd., 1946, chez Duculot, à Gembloux (Belgique) et chez Geuthner, 12, rue Vavin, Paris-6e.

Les paragraphes de cette grammaire sont très riches en références à l'Académie, mais aussi aux auteurs sérieux modernes dont les tournures nouvelles finissent par créer l'usage moderne de la langue française.

Chanoine H. PÉRENNÈS. — **Au fil de l'année liturgique.** — 3 vol. in-8 couronne ; chaque vol. 110 fr. — Paris, Tolra.

Les t. II et III de cet ouvrage de M. Pérennès, un maître en exégèse et en histoire, arrivent à point pour aider les fidèles à explorer les trésors de la Sainte Liturgie et en nourrir leur vie, suivant les instructions de l'encyclique *Mediator Dei*. Le t. II étudie les dimanches du Temps pascal, la Pentecôte et les 24 dimanches qui la suivent. Le t. III : le Sacré-Cœur et le Christ-Roi, les principales fêtes de la Sainte Vierge, quelques fêtes de Saints, la Toussaint et la Commémoration des Trépassés. L'auteur y a ajouté l'Encyclique de Léon XIII sur la consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus et les Encycliques de Pie XI : « *Quas primas* » et « *Miserentissimus Redemptor* » (texte intégral).

Chaque « liturgie » débute par une étude historique. Une brève analyse de l'office puisée dans les « Leçons » prépare à la Messe dont chaque partie est présentée avec autant de science que de clarté. Enfin, les « Pensées du jour », à la manière de Dom Guéranger, extraites des maîtres spirituels, constituent pour chaque dimanche ou chaque fête de beaux sujets de méditations et d'instructions.

S. Exc. Mgr GARRONE, archev.-coadj. de Toulouse. — **Invitation à la prière.** — In-16 carré de 160 p., 110 f. — Toulouse, Apostolat de la Prière. Prière.

Beaucoup entendent l' « invitation à la prière », mais se plaignent de leur impuissance à méditer convenablement. C'est sans doute parce qu'ils cherchent à formuler des considérations abstraites, alors que le but de l'oraison est de faire jaillir une lumière particulière à chaque âme et d'apporter un stimulant à la volonté. Telle est la vérité que rappelle opportunément ce petit livre ; après quoi, passant à la pratique, il montre par de nombreux exemples le parti qu'on peut tirer de toute parole de l'Evangile, même prise au hasard. Il se termine par quelques prières intégralement tissées de textes d'Ecriture simplement traduits, selon une méthode familière à la sainte liturgie. L'oraison apparaît ainsi comme un exercice relativement facile, à condition que l'on compte surtout sur la grâce et que l'on veuille véritablement prier.

58e ANNEE (6e SÉRIE) Nº 21 20 MAI 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

La vie des masses ouvrières il y a cent ans

Sommaire

Les conditions de la vie ouvrière : La durée de la journée de travail. — Travail des femmes. — Travail des enfants. — L'insalubrité au travail. — Salaires et budgets. — Chômage. — Misère et aisance. — Logements ; Nourriture ; Habillement. — La santé ouvrière. — Repos et loisirs. — Immoralité ; Dislocation de la famille. — Absence de vie religieuse. — Analphabétisme. — Absence de lien professionnel.

Conclusion : L'avènement du mouvement ouvrier.

Bibliographie : R. Maritain, *Histoire d'Abraham* ; — G. Lecordier, *Morale du travail* ; — *Défricheuses de la zone* ; — *Congrès de la Faculté des sciences sociales* : Québec, Université Laval ; — *Médecine et adolescence*.

L'anniversaire de la révolution de 1848 ramène cette année l'attention sur les conditions de vie du monde ouvrier voici un siècle ; plusieurs travaux récents nous permettent de mieux connaître la situation des masses populaires et la naissance du mouvement ouvrier dans la première moitié du XIXe siècle. Sans méconnaître la valeur d'autres ouvrages, tels que ceux de Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France après 1789* et surtout de Dolleans, *Histoire du mouvement ouvrier* (A. Colin) qui abonde en notations vivantes, nous voudrions puiser dans les études suivantes les éléments d'un tableau sommaire des conditions de la vie ouvrière il y a cent ans :

la source principale dont dépendent tous les auteurs reste l'ouvrage de Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* (Paris, 1840), dont MM. Deslandre et Michelin ont donné l'essentiel dans : *Il y a cent ans* (Spes) [1] ;

deux ouvrages importants ont récemment paru qui ajoutent bien des traits à cette enquête : celui de Montreuil, *Histoire du mouvement ouvrier en France* (Aubier) [2] et Duveau, *La vie ouvrière en France sous le second Empire* (Gallimard) [3].

Nous nous référerons en outre à trois brèves études : la leçon de Mgr Six à la Semaine Sociale de Besançon (1929) sur *la vie familiale et religieuse des masses ouvrières autour des grandes entreprises*, — l'étude de Paul Bacon sur la *Naissance de la classe ouvrière* (Editions ouvrières), — enfin l'article du R. P. Bouche sur *l'Ascension des masses ouvrières* paru dans le nº 1 de *Masses Ouvrières*. Quelques textes seront également recueillis dans l'ouvrage, bourré de précieuses informations, mais malheureusement si passionné et si partial de H. Guillemin, *Histoire des catholiques français au XIXe siècle* (Milieu du monde).

* *

Commencée à la fin du XVIIIe siècle, accélérée sous l'Empire, l'industrialisation de la France ne se fit pas d'un seul coup ; l'installation des machines et la concentration des entreprises s'opérèrent lentement ; il fallut le développement des chemins de fer sous la Monarchie de Juillet pour précipiter le mouvement qui ira grandissant sous le Second Empire et revêtira, après 1860, une ampleur considérable.

Ce développement de l'industrie s'accompagna d'un effroyable fléau, le paupérisme, dont bien des documents nous révèlent l'intensité ; parmi eux, deux se détachent avec une particulière netteté : le rapport du Docteur Villermé chargé en 1840 d'une enquête sur le travail dans l'industrie textile, au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, — et l'ouvrage du publiciste Eugène Buret sur « La nature de la misère, son existence, ses effets, ses causes et l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici », paru lui aussi en 1840. Quel tableau des conditions de la vie ouvrière voici cent ans nous révèlent de semblables témoignages ?

Les journées étaient démesurément longues : 12, 14 et même 18 heures de travail. Agricol Perdiguier, dans les *Mémoires d'un Compagnon*, rapporte qu'à Béziers, comme à Nîmes, comme à Montpellier, la journée commençait à 5 heures du matin et finissait à 8 heures du soir, soit 15 heures de travail dont il fallait déduire deux heures pour les repas : « une existence bien rude ».

La situation n'était pas meilleure dans les manufactures textiles : 15 heures à 15 heures et demie de présence à l'usine. « A Mulhouse, l'usine ouvre le matin à 5 heures et ferme à 20 heures ou 21 heures, — quels que soient le sexe, l'âge, la saison ; l'hiver, on travaille à la lampe. Il faut en déduire une ou deux heures pour le repas de midi ; mais il faut y ajouter le temps nécessaire pour parcourir le chemin qui sépare la maison de l'usine : parfois une lieue et davantage. » (Montreuil, p. 53).

Une enquête commerciale et industrielle publiée par ordre du ministre du Commerce en 1834 nous apporte d'autres témoignages émanant d'industriels eux-mêmes. D'après l'un d'eux, à Roubaix « la

[1] Cf. *Ami*, 1938, p. 440.

[2] Cf. *Ami*, 1947, p. 862.

[3] Ce livre, très informé et très concret, contient assez de détails sur la situation ouvrière dans les années qui précédèrent le Second Empire pour que nous puissions utilement nous y référer.

journée est de 14 heures et demie, dont deux pour le repas et le repos » ; d'après deux autres, à Rouen, « la durée du travail, non de la journée, est de treize heures et demie en toute saison. »

Mêmes remarques chez Villermé : « A Thann, à Wesserling, la journée est aussi longue. A Guebwiller... elle est de treize heures et demie au lieu de quinze, mais à Bitschwiller... de seize heures... Enfin, on exige souvent des ouvriers qu'ils prolongent leur travail au delà de l'heure où les ateliers restent ordinairement ouverts... Cet excédent de travail leur est payé ». « Dans aucune autre ville, la durée de la journée et celle du travail effectif ne sont plus longues et peut-être plus variables qu'à Sedan. La journée commune est de seize heures et celle du travail effectif de 14 heures et même, ce qui paraît exorbitant, de 15 heures pour plusieurs ouvriers dans quelques manufactures, tandis que dans d'autres la durée du travail n'est pas ordinairement de plus de douze heures... Mais dans beaucoup de manufactures, moyennant un supplément de salaire, le travail journalier se prolonge fréquemment au delà de ces nombres d'heures, sans que les ouvriers puissent s'y refuser » (p. 256).

Il faut noter aussi que communément, pour les ouvriers qui restent chez eux, la « journée est... plus longue que chez les fabricants » (p. 285).

La situation est la même à l'étranger, par exemple en Belgique où, aux dires de la Société de médecine de Gand, en hiver, les travaux des fabriques commencent le matin avec le jour pour cesser le soir à 9 ou 10 heures.

Le 2 mars 1848, le Gouvernement provisoire prenait un décret fixant à 10 heures à Paris et à 11 heures en province la durée de la journée de travail. Mais, en septembre, la Constituante votait une loi qui fixait à 12 h. le travail effectif dans les usines et dans les manufactures et, en 1851, soustrayait un certain nombre d'industries à ce temps limitatif : ainsi, l'imprimerie, la fonte, la mouture des grains, la conduite des fourneaux, le nettoyage des machines n'y seraient pas soumis, et « l'on pourrait autoriser une ou deux heures de plus dans les blanchisseries, fabriques de sucre, de produits chimiques. » (Décret du 17 mai 1851). Pratiquement, toute garantie était enlevée aux ouvriers.

* *

Cette longue durée du travail quotidien n'était pas seulement le fait des hommes, mais aussi des femmes, si nombreuses dans certaines industries au dire de Villermé que leur proportion atteignait 37 %. En 1847, dans 63 départements, on recense 672.000 hommes, 254.000 femmes. Pour servir les machines, il n'était pas besoin d'une grande force physique : le travail de la femme fournissait un appoint sensible. C'est surtout dans le textile que les femmes prennent une importance prépondérante, le travail y devenant de plus en plus mécanique ; leur nombre ira au contraire diminuant dans l'industrie du vêtement où le développement des machines supprimera progressivement certaines besognes traditionnellement exécutées à domicile par des femmes et entraînera le chômage de beaucoup d'ouvrières, car dans ce domaine l'effort musculaire demandé est assez rude. En 1847, 113.000 femmes travaillent dans la capitale.

Si nous examinons les trois grands secteurs industriels : mines, métallurgie, textile, nous constatons qu'en général on n'emploie presque pas de femmes dans les mines, — on rencontre cependant, au Creusot, quelques ouvrières qui trient le charbon, — qu'on en emploie très peu dans les établissements métallurgiques, — on ne compte, au Creusot, que 250 ouvrières sur un effectif de 10.000 personnes ; — qu'on en emploie par contre une grande quantité dans l'industrie textile. Ainsi, Villermé note que « ce sont principalement des femmes et des filles que l'on emploie dans les manufactures de Saint-Quentin » ; à Roubaix, des femmes font fonctionner des peigneuses de laine. Dans l'industrie de la soie, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes ; tout d'abord, dans la magnanerie, où on élève le ver à soie, presque tout le travail est fait par des femmes ; des opérations comme le moulinage, le dévidage, ressortent presque exclusivement du travail féminin ; les femmes jouent enfin un grand rôle dans le tissage de la soie puisqu'à Lyon elles mettent en action un tiers des métiers et dans la banlieue lyonnaise les deux tiers.

L'ouvrière exécute, en général, des travaux moins rudes et moins dangereux que ceux confiés à l'ouvrier ; par contre, elle travaille souvent dans une atmosphère plus débilitante ; ainsi, les ateliers où l'on prépare le coton ou la laine sont humides, suffocants et sont presque uniquement peuplés d'ouvrières. Les filatures de beaucoup les plus sales sont les filatures de lin : l'eau coule sur le pavé de briques ; le lin dégage une odeur nauséabonde, la chaleur dépasse 25° ; une foule d'ouvrières en sueur et à demi nues s'agite dans cette étouffante atmosphère. Après une journée qui souvent dépasse 13 h., les ouvrières qui transpirent encore sont jetées dans le brouillard du Nord, c'est là un régime singulièrement meurtrier. Beaucoup d'ouvrières, notamment les bonnetières, doivent se tenir constamment debout, la plupart des métiers circulaires employés dans la bonneterie ne pouvant être maniés que dans cette position. S'asseoir n'est d'ailleurs pas toujours une garantie de santé, si l'on en juge par le rapport d'un médecin des hôpitaux parisiens jetant l'anathème contre la machine à coudre : « Le travail de... 12 h. auquel sont soumises les ouvrières mécaniciennes rend le plus grand nombre... hystériques, chlorotiques, gastralgiques... Le mouvement continu des jambes, ainsi que le balancement du corps, détermine, en plus du malaise général, des accidents particuliers à certains organes. Deux ans de travail, dans ces conditions, suffisent pour détruire... la santé de la jeune fille. »

Que dire alors de la santé des enfants, qui participent en masse à la révolution industrielle ? Il y a cent ans, on entrait parfois au travail à l'âge de 6 ou 7 ans. Dans son enquête, Villermé signale 13.000 enfants sur 60.000 ouvriers dans le Haut-Rhin et estime leur salaire de 25 à 27 centimes avec une augmentation « d'un sou par jour pour chaque année jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans » (II, 1). Plus encore que ses observations, les questions adressées par le ministre aux conseils du monde industriel sur les réformes qui « pourraient améliorer la condition des enfants de nos fabriques » et les réponses qui y sont faites nous révèlent objec-

tivement certains faits et la pensée des dirigeants patronaux.

Les industriels souhaiteraient que les enfants n'entrent pas au travail avant neuf ou dix ans ; tous reconnaissent que leur emploi dans les ateliers est d'une nécessité absolue : c'est d'abord une économie, et d'ailleurs « la tâche qui leur est confiée exige une délicatesse dans les doigts, pour rattacher les fils et une souplesse de corps pour se glisser sous les métiers, qu'on ne rencontre pas chez les adultes. »

La durée du travail doit-elle être graduée suivant l'âge ? Les réponses sont diverses. Dans quelques départements on dit que cette progression est impossible ; dans d'autres on la désire, mais on ne sait comment y arriver. « Ceux qui pensent qu'il est impossible de graduer le travail d'après l'âge se fondent sur ce que, dans un établissement mû par l'eau ou la vapeur, tous les travaux se tiennent et se commandent, et qu'il n'est pas possible d'accorder du repos à un enfant sans y condamner l'ouvrier qui l'occupe » (p. 119-120).

Leurs forces physiques devront-elles être en rapport avec l'âge et leur constitution reconnue bonne et capable de supporter les fatigues de l'atelier ? « Cela n'est pas nécessaire, car l'intérêt du maître étant de n'avoir que des enfants en état de bien travailler, il n'admettra pas ceux qui seront trop faibles. »

Comment les enfants sont-ils traités au travail ? Le rapport de Villermé affirme que les mauvais traitements sont interdits par les maîtres, mais il cite deux journaux d'inspiration patronale d'après lesquels les mauvais traitements vis-à-vis des enfants seraient courants dans les ateliers ; il ajoute qu'il ne faut pas en faire grief à l'industrie, car ils sont « le résultat des habitudes grossières et brutales de la classe du peuple à laquelle ils appartiennent » ! (117-118).

L'instruction des enfants admis dans les ateliers dès l'âge de six ans est nulle, ceux qui sont reçus avant dix ou onze ans ne savent ni lire ni écrire ; et quand on ouvre des écoles dans la manufacture, la fatigue des enfants les empêche d'en tirer parti, les parents ne s'en soucient d'ailleurs pas.

Les enfants employés dans les manufactures laissent partout à désirer sous le rapport moral, surtout lorsqu'on les y reçoit très jeunes. Il est vrai que Villermé nous affirme que l'immoralité précéderait toujours l'admission dans les ateliers, et qu'il faut l'imputer aux parents ; il ajoute d'ailleurs que les enfants qui vivent oisifs dans les rues sont plus pervertis que ceux qui travaillent dans les ateliers.

Se consolera-t-on de cette exploitation des enfants en France en constatant que la situation à l'étranger est pire encore ? Qu'il nous suffise d'entendre, en 1826, un ministre du Commerce anglais, M. Huskisson, déclarer à la Chambre des Communes, avec une franchise toute britannique : « Nos fabricants de soieries emploient des milliers d'enfants qu'on tient à l'attache depuis 3 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. Combien leur donne-t-on par semaine ? I shilling 1/2, 37 sous de France, environ 5 sous 1/2 par jour, pour être à l'attache 19 heures, surveillés par des contremaîtres munis d'un fouet dont ils frappent tout enfant qui s'arrête un instant. »

* *

Y a-t-il au moins des règlements d'atelier pour protéger les travailleurs ? Hélas ! ils sont souvent bien arbitraires, et les conditions de travail sont loin d'être salubres.

On frémit en lisant les récits d'enquêteurs en Angleterre : après une visite aux manufactures de Manchester et de Birmingham, Montalembert écrivait à sa femme en juin 1839 :

« Je revis avec horreur ces villes affreuses où pullule... une population sans ressources..., vassaux mille fois plus corvéables et taillables que ne l'ont jamais été ceux du moyen âge, où quelques industriels avides... exploitent... la vie et les forces d'une masse énorme d'hommes, de femmes et d'enfants auxquels ils ne donnent, en échange de leurs sueurs... ni sécurité pour la vieillesse et la maladie, ni même l'air à respirer dans leur dégoûtantes usines. »

« Je ne puis me rappeler sans frissonner, raconte un autre enquêteur, qu'il y a une vingtaine d'années je visitais, près de Manchester, un grand atelier où se trouvaient des personnes des deux sexes et de tout âge. A la vue de cette amas de chair humaine et de guenilles, je fis remarquer au Directeur que pour ces fatigues endurées par des femmes et des enfants, le service des bêtes de somme serait plus utile. Il me répondit : les bêtes coûtent trop cher. Je répliquai que ces infortunés vivraient bien peu de temps. Il ajouta : Ils sont si nombreux ! » (Curci, *Considérations sur l'Internationale*, p. 66).

Même en France, la vie était très insalubre ; « j'étais empoisonné de mauvais air, de miasmes métalliques, d'émanations humaines », écrit Proudhon, évoquant le temps où il fut correcteur d'imprimerie.

Les métiers, encore mal au point, font un bruit d'enfer : « Ni le tonnerre, ni l'artillerie n'approchent de cet effroyable tapage », dit Buret (*De la nature de la misère*, t. III, p. 173). « Toujours, toujours, toujours, c'est le mot invariable qui sonne à nos oreilles, le roulement automatique dont tremblent les machines. Jamais on ne s'y habitue. » (Michelet, *Le Peuple*). L'atmosphère est malsaine pour les ouvriers : « La poussière de soies ou les déchets de coton qu'ils respirent, contribue à détruire la santé des tisseurs adultes ; leur corps débile marque chaque année, au Conseil de révision, le déchet d'une race surmenée. » (Norbert Truquin, *Mémoires et aventures d'un prolétaire*). L'air est tellement irrespirable que les ouvriers y contractent souvent la tuberculose : les médecins parlent couramment de « phtisie cotonneuse », la membrane du poumon se trouvant sclérosée par les particules textiles qui flottent en suspension dans l'air. — Quelle triste époque !

* *

Quel salaire touchait-on pour un pareil travail ? Le prix moyen de la journée, en 1842, compte tenu du très grand nombre de femmes et d'enfants employés dans l'industrie, était de trente sous pour quinze heures de travail en moyenne. Le baron de Morogues, en 1832, chiffrait à 7.500.000 le nombre des Français qui n'avaient que 91 francs à dépenser dans l'année, — soit 25 centimes par jour.

En Belgique, l'enquête faite en 1848 par le Ministère de l'Intérieur rapporte qu'on travaillait de 15 à 16 heures par jour pour un salaire de 0 fr. 80 pour les hommes, 0 fr. 48 pour les femmes, 0 fr. 40 pour les enfants et 0 fr. 38 pour les filles.

A Lyon, lors de la grève des canuts, on signale

des salaires journaliers d'hommes de 0 fr. 90 à 1 fr. 25.

Les salaires sont, dit Villermé, « partout insuffisants et incertains » ; ils sont d'ailleurs conçus uniquement en fonction de la valeur objective du travail, et non des besoins de la famille ouvrière. Villermé ne s'en étonne pas, tant la conception matérialiste, non humaine, du salaire était alors courante ; pourtant, il ajoute :

« En général, un homme seul gagne assez pour faire des économies, mais c'est à peine si la femme est suffisamment rémunérée pour subsister et si l'enfant, au dessous de 12 ans, gagne sa nourriture... Quant aux ouvriers en ménage, dont l'unique ressource est également dans le prix de leur main-d'œuvre, beaucoup d'entre eux sont dans l'impossibilité de faire des économies, même en recevant de bonnes journées. Cette impossibilité résulte surtout de la position de chefs d'une famille trop jeune encore pour les aider et aux besoins de laquelle ils sont obligés de pourvoir. Il faut admettre, au surplus, que la famille, dont le travail est peu rétribué ne subsiste avec ses gains seuls qu'autant que le mari et la femme se portent bien, sont employés toute l'année, et ne supportent d'autre charge que celle de deux enfants en bas âge. Supposez un troisième enfant, un chômage, une maladie, le manque d'économie, des habitudes ou seulement une occasion fortuite d'intempérance, et cette famille se trouve dans la plus grande gêne, dans une misère affreuse, il faut venir à son secours » (13-14).

Il est impossible à l'ouvrier, dans la majorité des cas, d'équilibrer son budget. Comment faire alors ?

Avec une belle candeur Villermé nous suggère une première solution : il nous rapporte les « renseignements précieux » que lui a fournis un filateur de Rouen ; en 1831, époque de crise, lui a dit celui-ci, les six dixièmes de mes ouvriers ne gagnaient pas, chacun en particulier, le strict nécessaire, mais s'ils ne pouvaient pas tous isolément pourvoir à leurs besoins, tous l'auraient pu en partageant entre eux leurs salaires dans la proportion des besoins de chacun. De cette grave déclaration Villermé conclut : « Ici l'association des ouvriers pour vivre en commun aurait donc un avantage » ! ! (17-18).

Seconde solution : recourir à la charité publique ou privée. C'est elle qui, pratiquement, assure le vêtement. A une époque où les quartiers des villes sont socialement moins différenciés, l'ouvrier habite souvent la mansarde dans la maison dont le médecin ou le commerçant occupe le premier ou le second étage. Les vêtements usagés du bourgeois servent à l'ouvrier ou à ses enfants. A Paris, l'Administration départementale compte, en 1835, un indigent sur 12 habitants, et, dans le XII[e] arrondissement, quartier ouvrier, un sur 6.

Troisième solution : l'ouvrier qui voit venir avec terreur la fin de la quinzaine demande à son patron de lui avancer quelque chose sur le salaire à venir. « L'ouvrier qui a reçu ces avances ne peut, en cessant de travailler pour un maître, exiger la remise de son livret et la délivrance de son congé qu'après avoir payé sa dette, soit en argent, soit par son travail. Il *perd* donc sa liberté. » Villermé n'hésite pas à écrire « que beaucoup d'entrepreneurs d'ouvrages ne font des avances d'argent à des ouvriers que pour se ménager la possibilité de les faire travailler à des prix qui sont au-dessous des prix ordinaires de main-d'œuvre » (t. II, p. 135).

On ne s'étonnera pas, après tous ces aveux si pénibles, de voir Villermé conclure que l'épargne est normalement impossible aux pères de familles : « Le salaire d'une très grande partie d'entre eux suffisant à peine aux plus indispensables besoins de la vie matérielle, aucune épargne ne leur est permise. L'impossibilité d'en faire, même pour celui qui gagne d'assez bonnes journées, résulte... de la position de chef d'une famille au soutien de laquelle il se doit » (49-50).

* *

L'impuissance de la plupart des foyers ouvriers à boucler leur budget se trouvait souvent aggravée du fait du chômage. Ce n'était pas sans heurts, en effet, que l'économie nouvelle s'était substituée à l'ancienne, et les crises technologiques ou cycliques entraînaient un fréquent chômage. C'était alors trop souvent la catastrophe pour les familles, d'autant plus que l'Etat ne prévoyait aucun secours pour ceux qui étaient victimes d'un arrêt bien involontaire de travail ; on verra une circulaire ministérielle déclarer cyniquement, le 29 mai 1832, que « la promesse de secours de chômage est un principe de ruine et de démoralisation. »

Comment s'étonner alors de l'incurable misère du prolétariat ?

Sur cette misère les témoignages hélas ! abondent.

M. de Villeneuve-Bargemont, nommé préfet du Nord au commencement de 1828, a raconté lui-même dans son *Economie politique chrétienne*, ses douloureuses impressions quand il reçut, le lendemain de son arrivée à Lille, la visite de la Commission administrative des Hospices de cette ville.

« — Avez-vous beaucoup de pauvres, demandai-je à son vénérable président ?

« — Plus de 32.000, me répondit-il, c'est-à-dire près de la moitié de la population (à cette époque). Je le fis répéter, tant cette réponse m'avait frappé d'étonnement et d'effroi. »

Quand il étendit son enquête au département, il se convainquit que le sixième de la population figurait sur ce grand livre de la charité publique.

C'était bel et bien le fameux paupérisme anglais qui déferlait jusqu'à nous.

Sur les 396.000 ouvriers du département du Nord, 163.453 figuraient sur les listes des bureaux de bienfaisance.

Dans chaque grand centre industriel, il y avait donc, pour ainsi dire, deux villes : « De même, dit M. de Villeneuve, que sous les splendides mausolées se trouvent des cadavres, de même, sous cette ville magnifique (de Lille), où le mouvement, la joie, le luxe, l'abondance brillent de toutes parts, existe une ville souterraine, que peuple la misère souffrante, honteuse, dégradée. » Et pourtant, note Villermé, « le département du Nord, le plus manufacturier du royaume, en est certainement le mieux cultivé, celui dont le sol est le plus fertile » (77-78). Peut-on parler d'un véritable ordre social quand on voit la plus grande prospérité industrielle et la plus grande productivité agricole s'accompagner d'un tel degré de paupérisme ?

Et la misère s'accroissait chaque année. Au début de sa monographie sur Lille, Villermé donne des chiffres de pauvres analogues à ceux de Villeneuve-Bargemont, pour 1828, mais, ajoute-t-il, « aux mois de novembre et de décembre 1835, quand j'étais

dans cette ville, on croyait ce nombre augmenté ; il l'était surtout vingt mois plus tard, en 1837, lorsque je m'y trouvais pour la seconde fois. Comme la population de Lille, qui ne paraît pas s'accroître depuis plusieurs années, est évaluée à 72.000 personnes environ, ce serait 4 indigents sur 13 personnes ! » (78-80).

Veut-on d'autres témoignages ? Ecoutons Lamennais nous parler de cette « tyrannie industrielle qui, pour assouvir sa cupidité, a réduit, ce n'est pas trop dire, à un esclavage réel une partie de la population » (*Des progrès*, p. 23). « Quand on vient à penser à certaines existences, écrit encore Lamennais à la comtesse de Senft, en 1830 (22 janvier), il se présente à l'esprit d'étranges idées, et l'on admire comment il se fait que la société subsiste. Sur cent personnes, il y en a quatre-vingt quatre qui ne laissent pas, après elles, de quoi se faire enterrer, et dans le nombre, il s'en trouve qui ne sauraient parvenir à mettre, entre elles et la mort, un fagot et un morceau de pain. »

En 1842, la France comptait quelques 34.000.000 d'habitants ; sur ce chiffre les statistiques officielles — et par conséquent insuffisantes — signalent quatre millions de mendiants « reconnus », autrement dit le neuvième de la population ; en outre, quatre millions d' « indigents » non mendiants ; en outre, quatre millions de « salariés sans aucune propriété ». Le cens électoral sous Louis-Philippe supposait 1.400 livres de rente, et le nombre des électeurs était de 190.000 environ ; il en résulte que le capital de la France était aux mains de moins de 200.000 propriétaires — sur trente quatre millions d'habitants !

A la veille de la Révolution de 1848 l'économiste A. Blanqui, conservateur, frère du révolutionnaire et fort peu son ami, publiait un ouvrage sur *Les Classes ouvrières en France* et, parlant notamment des ouvriers de Rouen, écrivait : « Il faut que personne en France n'ignore qu'il existe des milliers d'hommes parmi nous dans une situation pire que l'état sauvage. » Tous les documents nous révèlent en effet que la misère, déjà si grande les années précédentes dans les quartiers pauvres de Paris, avait atteint alors une extrémité encore inconnue. Ozanam nous parle des cloaques sans nom qu'étaient par exemple les maisons locatives du XIIe arrondissement : sur 90.000 habitants de ce secteur, près de 70.000 sont dénués de tout, sans souliers, en loques, vivant et mourant dans l'abjection et la famine ; il y a découvert « des groupes d'enfants nus... » ; et ce n'est pas chez lui littérature, il a regardé et enregistré. Derrière le Panthéon comme dans le faubourg St-Antoine et dans le faubourg St-Marceau, tout est semblablement fétide et atroce.

Est-ce à dire que la condition ouvrière soit universellement pitoyable ? Ce n'est pas toujours vrai. Si la plupart des travailleurs se trouvent aux prises avec des difficultés plus ou moins considérables et connaissent une misère chronique, victimes des salaires insuffisants, du chômage, des rigueurs de la nature, des mauvaises récoltes, des disettes, des hausses excessives de prix, d'autres ouvriers en revanche connaisent une certaine aisance ; sans doute, ils sont peu nombreux ceux que n'obsède pas le souci du lendemain, mais ils existent ; on les rencontre en particulier parmi les ouvriers d'art : sculpteurs, graveurs, dessinateurs sur étoffes, verriers, bronziers, porcelainiers, horlogers, on les trouve aussi parmi les ouvriers du bâtiment : marbriers, tailleurs de pierre, peintres, charpentiers, scieurs de long ; on les découvre enfin dans les industries de l'alimentation et dans une partie de la métallurgie. L'aisance ne revêt d'ailleurs pas le même aspect dans ces divers groupes. Elle est généralement assez stable chez les ouvriers d'art ; elle connaît des fluctuations chez les ouvriers boulangers qui ne connaissent la victoire qu'après avoir engagé avec leurs patrons de longues luttes où succès et revers alternent ; dans l'industrie du bâtiment, les salaires sont souvent hauts, mais un chômage saisonnier prolongé les amenuise. Il faudrait aussi distinguer entre les diverses régions : la vie est plus facile dans l'Hérault, l'Isère ou le Doubs que dans le Nord ou en Alsace. Malheureusement ces exceptions qui seront moins rares sous le Second Empire ne suffisent pas à infirmer la remarque que la misère plutôt que l'aisance règne au foyer de l'ouvrier avant 1850.

* *

Quelles sont les conditions de logement de ces foyers ouvriers ? Hélas ! l'afflux de main-d'œuvre vers les usines a provoqué une spéculation éhontée sur les maisons les plus proches des lieux de travail. Des familles entières s'entassent les unes près des autres dans des pièces humides, mal éclairées, trop chaudes en été, trop froides en hiver. Les taudis de Lille et les courées de Roubaix sont restés tristement célèbres :

« A Lille, écrit M. de Villeneuve, 3.687 indigents habitaient des caves souterraines, étroites, basses, privées d'air et de lumière, où règne la malpropreté la plus dégoûtante et où reposent, sur le même grabat, le père, la mère, les enfants et quelquefois les frères et sœurs adultes. » (Villeneuve-Bargemont, t. II, p. 62).

Villermé les a visitées :

« Les plus pauvres habitent les caves... Ces caves n'ont aucune communication avec l'intérieur des maisons ; elles s'ouvrent sur les rues ou sur les cours et l'on y descend par un escalier qui est très souvent à la fois la porte et la fenêtre. Elles sont en pierres ou en briques, voûtées, pavées ou carrelées, et toutes ont une cheminée, ce qui prouve qu'elles ont été construites pour servir d'habitations... C'est dans ces sombres et tristes demeures que mangent, couchent et même travaillent un grand nombre d'ouvriers. Le jour arrive pour eux une heure plus tard que pour les autres et la nuit une heure plus tôt. »

De même Villermé a vu, à Mulhouse, à Dornach et dans des villages voisins, de ces pièces petites et malsaines, « de ces misérables logements, où deux familles couchaient chacune dans un coin sur de la paille jetée sur le carreau et retenue par deux planches. Des lambeaux de couvertures et souvent une espèce de matelas de plumes d'une saleté dégoûtante, voilà tout ce qui recouvrait cette paille.

Du reste un unique grabat pour toute la famille, un petit poêle qui sert à la cuisine comme au chauffage, une caisse ou grande boîte en guise d'armoire, une table, deux ou trois chaises, un banc... composent *communément* tout le mobilier » (p. 24-28).

Plus impressionnante encore est la description d'Adolphe Blanqui :

« C'est une suite d'ilôts séparés par des ruelles sombres et étroites, aboutissant à de petites cours connues

sous le nom de courettes, servant tout à la fois d'égoûts et de dépôts d'immondices, où règne une humidité constante en toutes saisons. Les fenêtres des habitations et les portes des caves s'ouvrent sur ces passages infects, au fond desquels une grille repose horizontalement sur des puisards qui servent de latrines publiques le jour et la nuit. Les habitations de la communauté sont distribuées tout autour de ces foyers pestilentiels, dont la misère locale s'applaudit de tirer un petit revenu. A mesure qu'on pénètre dans l'enceinte des courettes, une population étrange d'enfants étiolés... se presse et demande l'aumône... Les mieux partagés sont couverts de haillons. Mais ceux-là du moins respirent à l'air libre ; ... au fond des caves... ceux que leur âge ou la rigueur de la saison ne permet pas de faire sortir... couchent tous sur la terre nue, sur des débris de paille de colza, sur des fanes de pommes de terre desséchées, sur du sable... Le gouffre où ils végètent est entièrement dépourvu de meubles ; et ce n'est qu'aux plus fortunés qu'il est donné de posséder un poêle flamand, une chaise de bois et quelques ustensiles de ménage. « Je ne suis pas riche, moi, nous disait une vieille femme, en nous montrant sa voisine étendue sur l'aire humide de la cave ; mais j'ai ma botte de paille, Dieu merci ! » (*Les Classes ouvrières en France*, Paris, 1849).

Blanqui précise que « plus de trois mille de nos concitoyens vivent de cette horrible existence dans les caves de Saint-Sauveur » (*ibid*).

Guépin, de son côté, dépeint en ces termes le logement du monde ouvrier à Nantes :

« Si vous voulez savoir comment il se loge, allez à la rue des Fumiers, qui est presque uniquement occupée par cette classe ; entrez en baissant la tête, dans un de ces cloaques ouverts sur la rue et situés au dessous de son niveau. Il faut être descendu dans ces allées où l'air est humide et froid comme une cave ; il faut avoir senti son pied glisser sur le sol malpropre et avoir craint de tomber dans cette fange, pour se faire une idée du sentiment pénible qu'on éprouve en entrant chez ces misérables ouvriers. De chaque côté de l'allée,... au-dessous du sol, il y a une chambre sombre, grande, glacée dont les murs suintent une eau sale... Le sol inégal n'est ni pavé ni carrelé... Et vous voyez trois ou quatre lits, mal soutenus et penchés... Une paillasse, une couverture formée de lambeaux frangés... ; quelquefois des draps, ... voilà le dedans du lit. Des armoires, on n'en a pas besoin. »

* *

Ne nous étonnons pas que, dans de pareilles conditions matérielles de vie, la nourriture soit très médiocre. Un tiers seulement des Français mange de la viande. Villermé s'en inquiète : « On ne paraît pas savoir assez en France combien la viande est nécessaire aux travailleurs ». En effet, « pour les plus pauvres, tels que ceux des filatures, des tissages et quelques manœuvres, la nourriture se compose communément de pommes de terre, qui en font la base, d'un peu de mauvais laitage, de mauvaises pâtes et de pain... Ils ne mangent de viande et ne boivent de vin que le jour ou le lendemain de la paie, c'est-à-dire deux fois par mois.

« Ceux qui ont une position moins mauvaise, qui, n'ayant aucune charge, gagnent par jour de vingt à trente-cinq sous, ajoutent à ce régime des légumes et parfois un peu de viande.

« Ceux dont le salaire journalier est au moins de deux francs et qui n'ont également aucune charge, mangent presque tous les jours de la viande avec quelques légumes...

« Enfin, les végétaux, et principalement les pommes de terre, font au moins les trois-quarts de la subsistance du plus grand nombre. Parfois un peu de charcuterie en fait aussi partie ». (Villermé, t. I, p. 44-46).

Que représentent les frais de nourriture dans les budgets des travailleurs ? C'est nous répond Villermé, « la dépense la plus forte... Elle s'élève communément : pour un homme, à plus de la moitié de sa dépense totale et aux deux tiers ou aux trois quarts s'il a des habitudes d'intempérance. Elle atteint la moitié, rarement plus des deux tiers pour une femme ; et pour un adolescent, elle arrive aux trois quarts. Elle n'est pas ordinairement tout à fait aussi forte lorsque les ouvriers vivent en famille... » (21-22).

Veut-on des chiffres ?

« La seule nourriture d'une pauvre famille d'ouvriers composée de six personnes : le mari, la femme et quatre enfants, lui coûte trente-trois à trente-quatre sous par jour : pain, 0 fr. 65, cinq litres de pommes de terre, 0 fr. 55, un quart de livre de beurre, 0 fr. 20, un quart de livre de sel, 0 fr. 7 1/2, un huitième de livre de café, 0 fr. 15, un quart de livre de sirop, 0 fr. 10, un litre de lait, 0 fr. 15 » (44-45).

Villermé ajoute :

« La dépense moyenne, jugée strictement indispensable à leur entretien serait, d'après mes renseignements, par jour : pour un homme, 1 fr. ; pour une femme, 0 fr. 75 ; pour un enfants de cinq à dix ans, 0 fr. 50 ; pour un enfant plus jeune, 0 fr. 38 » (44-46).

Voici, toujours d'après Villermé, le prix de quelques denrées :

Pain : 12 à 15 centimes la livre ; pain blanc de 1re qualité, 7 sous le pain de 3 livres ;

Viande de boucherie, de 7 à 9 sous la livre ;

Légumes secs, 7 à 8 sous le pot de lentilles, 8 à 10 sous le pot de haricots (le pot contient un peu plus de 1 litre), pommes de terre, 0 fr. 80 à 1 franc le double décalitre ;

Un petit chou, 2 à 4 sous ;

Beurre : 0 fr. 70 à 0 fr. 75 la livre.

Quels sont maintenant les frais d'alimentation de ceux qui ne vivent pas chez eux, mais en pension ? Voici quelques indications concernant les ouvriers d'Amiens :

« Il en coûte de 20 à 24 sous par semaine dans les pensions d'hommes pour partager un lit avec un camarade et avoir chaque jour deux bouillons, un gras au dîner et l'autre maigre au souper. Tout le reste se paie à la portion (ordinairement 4 sous) et un ouvrier n'en prend qu'une à chacun de ses deux grands repas. Il y ajoute le plus souvent une bouteille de bière très légère coupée d'eau, et qu'il paie un sou. Lui-même achète son pain... » (p. 307-308).

* *

Comment s'habille l'ouvrier ? Dans sa façon de se vêtir, soit pendant le travail, soit en ville, l'ouvrier de l'ancienne France obéissait à des règles strictes, qui s'effacent au fur et à mesure que la grande production capitaliste prend possession du pays. Sous la Monarchie de Juillet, l'ouvrier employé à Saint-Gobain, dans la célèbre manufacture de glaces, travaillait encore avec un costume original : il portait un grand chapeau de feutre, une grande chemise de toile blanche, une culotte de toile bleue et de longues guêtres blanches ; en 1850, il opère en simple bourgeron. Le costume se simplifie de façon analogue dans la métallurgie, où les ou-

vriers des forges abandonnent peu à peu le traditionnel rochet. Une vieille élégance étroitement associée au labeur professionnel disparaît donc. Ce n'est pas que dans l'atelier même l'ouvrier fasse nécessairement litière de toute coquetterie ; nombre d'ouvriers métallurgistes affichent au travail des costumes qui témoignent d'une certaine recherche, ainsi portent-ils volontiers le costume complet en velours. Cependant le contraste entre ouvriers français et anglais s'accuse à l'atelier. A Manchester, l'ouvrier et l'ouvrière « gardent, même dans le travail, une mise convenable. En France, hommes et femmes ne portent dans la manufacture que des vêtements souillés et déchirés. » (Reybaud, *Coton*, p. 118).

Une fois sorti de l'atelier, l'ouvrier français rougirait de porter les vêtements dont il a fait usage dans la manufacture. Il tient en général à s'habiller décemment. En Alsace, les jours de semaine, l'ouvrier est vêtu correctement, mais pauvrement ; le dimanche, par contre, il fait toilette. La pauvreté de l'habillement traduit sans doute quelque fois une absence totale de coquetterie, voire une certaine austérité résignée ; mais souvent aussi elle est l'indice d'une situation gênée, il est plus facile d'économiser sur le vêtement, sur le linge, sur les meubles que sur le pain. La misère explique aussi la disparition de vieux costumes traditionnels dont l'achat est très onéreux. Dans la Loire-Inférieure, à Batz, les paludiers portent très rarement le costume héréditaire ; n'en concluons pas qu'ils sont moins attachés à la tradition ; la transformation des habitudes ne résulte pas d'une transformation des goûts ; elle est dûe plutôt à la gêne croissante des familles des paludiers. Certains ouvriers, les lainiers de Reims notamment, ne prennent pas la peine de changer de vêtements les dimanches et les jours de fête ; ne voulant pas se mêler aux bourgeois dont l'élégance leur ferait honte, ils vaquent le dimanche à leurs occupations habituelles et chôment le lundi ; c'est la misère qui semble expliquer une pareille attitude. Le problème du vêtement est lié au problème du salaire et à celui du chômage ; il touche, d'autre part, de très près, aux problèmes proprement psychologiques. Deux mobiles contradictoires poussent l'ouvrier à se montrer décent, voire élégant, lorsque, la tâche achevée, et tout particulièrement les jours de fête, il se trouve plus ou moins en contact avec le bourgeois.

Il obéit à une vieille tradition de dignité. Il veut que sa tenue fasse honneur à sa classe. On n'est qu'un ouvrier, mais on sait se tenir aussi bien qu'un bourgeois. Le compagnonnage a poussé très loin le souci de la correction vestimentaire ; l'imagerie a popularisé le chapeau haut de forme du compagnon, un chapeau particulièrement élevé et orné de rubans de couleur. Les ouvriers employés dans les établissements métallurgistes d'Hayange et du Creusot s'habillent le dimanche avec un grand souci de correction. L'ouvrier du Creusot, en particulier, revêt non sans solennité une redingote de drap. L'ouvrier du textile est en général moins soigné que le métallurgiste.

Les ouvriers dont nous venons de parler n'ont pas honte de leur état. D'autres s'appliquent à ressembler aux bourgeois et, le dimanche et les jours de fête, font l'impossible pour effacer les signes de leur condition sociale, allant jusqu'à faire mine de ne pas reconnaître des camarades de travail qui portent encore la blouse le dimanche.

A l'inverse, on voit, dans de nombreuses villes manufacturières, l'ouvrier affecter de se distinguer par un costume négligé, obstiné à faire parade de sa misère et âprement défiant à l'égard des philanthropes qui voudraient le moraliser ou le transformer.

* *

Quelles étaient les répercussions des conditions de travail, de logement et de nourriture sur les santés ouvrières ?

Une enquête faite par A. Guépin sur le travail chez les tisserands de Nantes en 1835 constate : « les ouvriers de Nantes n'élèvent pas le quart de leurs enfants » ; la mortalité infantile dépassait annuellement, chez eux, les deux tiers des naissances. A Mulhouse, où le développement des entreprises avait été considérable entre 1815 et 1830, on avait enregistré une baisse sensible dans la moyenne générale de la vie humaine (25 ans, 9 mois, 12 jours, en 1815 ; 21 ans et dix mois en 1830) ; les « chances de vie » pour les enfants des fabricants, négociants et directeurs des manufactures étaient de 28 années ; les chances de vie pour les enfants des travailleurs étaient de 17 à 19 ans ; à Mulhouse, la moitié des enfants d'ouvriers mourait avant l'âge de 2 ans accomplis ; d'après le professeur Achille Pénot, cité par Villermé, en cette même ville « la plupart des ouvriers voient périr leurs enfants avec indifférence et quelquefois avec joie ». On frémit à lire de pareils aveux !

Cette mortalité fort élevée était dûe surtout à une sous-alimentation persistante et à une hygiène déplorable, tant dans les logements que dans les ateliers.

« C'est ainsi, note Villermé, que dans les filatures de coton, la toux, les inflammations pulmonaires et la terrible phtisie, attaquent, emportent un grand nombre d'ouvriers, employés au battage ou bien aux premières opérations du cardage et que... ces mêmes maladies exercent encore beaucoup de ravages parmi les rattacheurs, les balayeurs, les débourreurs, qui respirent des poussières ou des duvets de coton et parmi les tisserands à la main. Mais, si nombreuses que soient les victimes de ces inflammations et de la phtisie pulmonaire, leur mort prématurée ne me semble pas plus déplorable que le développement des scrofules dans la masse des travailleurs de nos manufactures. On sait combien ce fléau, qui marque les enfants et les jeunes gens de ses gonflements, de ses cicatrices, de ses infirmités, de ses déformations hideuses est commun, ... au sein des grandes villes, parmi les pauvres entassés dans des rues étroites, dans des logements sales, obscurs, mal aérés, où ne pénètrent pas les rayons du soleil. Il attaque plus particulièrement les tisserands... A ces tristes effets, il faut ajouter la stature petite et grêle, la faiblesse, la débilité chétive des populations ravagées par les scrofules » (245-245).

Les officiers chargés du recrutement confirment ces assertions. En 1837, pour avoir 100 conscrits bons pour le service, il faut en examiner : à Mulhouse, 210 ; à Nîmes, 247 ; à Rouen, 266 ; à Elbeuf, 268. Villermé nous donne un témoignage analogue pour Amiens :

« Les hommes âgés de 21 ans ont été trouvés d'autant plus souvent impropres au métier des armes, par leur taille, leur constitution et leur santé, qu'ils appartenaient

à la classe pauvre, et l'on pourrait dire à la *classe ouvrière de la fabrique*. Pour trouver cent hommes aptes au service militaire, il fallait 193 conscrits dans les classes aisées et jusqu'à 383 dans les classes pauvres. Des faits analogues pourraient s'observer dans la plupart des grandes villes manufacturières » (245-246).

* *

Les heures de repos et de détente compensent-elles ces déplorables conditions de vie ?

Hélas ! le repos hebdomadaire est souvent inexistant, il ne sera obligatoire qu'en 1906. Quant aux loisirs, l'état misérable des logements invite à en passer le temps aux cabarets où du moins l'on oublie sa détresse. Lisons à ce sujet la description de Villermé notant ce qu'il a vu à Lille, en 1835, dans les cabarets de la rue des Etaques et des rues voisines, lors de la saison froide :

« J'aurais voulu pénétrer dans ces lieux, où j'ai vu par les portes et les fenêtres, à travers un nuage de fumée de tabac, comme des fourmilières d'habitants de ce hideux quartier ; mais... mon apparition aurait excité... leur méfiance. Un grand nombre se tenait debout, faute de place pour s'asseoir, et l'on voyait parmi eux beaucoup de femmes. Tous buvaient de la détestable eau-de-vie de grains, ou bien de la bière. Quant au vin, il est d'un prix trop élevé pour qu'ils puissent y atteindre... Beaucoup s'arrêtaient chez les épiciers pour boire de l'eau-de-vie avant d'entrer au cabaret... » (87-88).

Mêmes habitudes à Saint-Quentin où « les dimanches et les lundis, à partir de 4 à 5 h. du soir, un grand nombre d'ouvriers de la ville se répand dans les cabarets pour y boire du vin, de la bière ou du cidre » (124). On y voit beaucoup de jeunes gens au dessous de 15 ans.

A Sedan, c'est un très petit nombre qui fréquent les cabarets parce qu'on empêche les pauvres gens de devenir ivrognes. En effet, les fabricants « les plus riches et les plus honorables... s'entendent entre eux pour renvoyer de leurs ateliers tous les ouvriers qui s'enivrent. » Seulement, pour obtenir ce résultat, on sacrifie le repos légitime : « On ne s'y repose que le dimanche et encore ce jour-là les ouvriers travaillent-ils souvent dans les manufactures jusqu'à midi » (259-260).

Il y a tout de même d'autres distractions que la boisson.

Certaines sont modestes et revêtent un caractère essentiellement traditionnel. Voici par exemple la gamme des plaisirs de l'ouvrier de Mulhouse : une promenade aux environs de la ville, quelque bal forain, une station dans les guinguettes. Beaucoup d'ouvriers parisiens se distraient de la même façon, ayant en particulier un goût très vif pour les fêtes de banlieue, pour le boniment de Paillasse et pour les lutteurs ; à l'occasion, ils ne craignent pas de se mesurer avec les athlètes de la foire. En Flandre, en Provence et dans le Languedoc, les distractions des ouvriers s'intègrent profondément aux traditions locales. L'ouvrier lillois goûte les combats de coqs, celui de Nîmes les courses de taureaux et les luttes d'hommes, celui de Lodève, les farandoles.

D'autres ouvriers qui, de prime abord, ne semblent pas, quand ils se distraient, s'écarter des habitudes traditionnelles de la vie populaire, adoptent systématiquement des manières canailles. C'est le cas de ceux qui fréquentent certains bals populaires où s'affiche, avec la volonté de paraître, un fond de sensualité polissonne ; l'ouvrier qui hante les bals mal famés se rencontre surtout dans la capitale, dans les grandes villes, dans les centres manufacturiers.

Si les distractions ont parfois un caractère licencieux, il en est aussi de plus fines. On le constate par exemple à l'attrait que le théâtre exerce sur l'ouvrier : nombre de travailleurs désertent le bal pour le théâtre et cherchent des distractions d'une certaine qualité intellectuelle. Un contemporain nous dresse le répertoire théâtral dont sont friands les ouvriers de Paris ; il écrit :

« Les spectacles où l'on montre l'homme assailli par le malheur et portant vaillamment son adversité sont ceux qu'il recherche de préférence... Les vertus de famille, que les ouvriers oublient trop souvent de pratiquer eux-mêmes, ont le don de les toucher vivement... L'amour maternel mis sur la scène est une source intarissable du plus sincère attendrissement... Le sentiment national qu'on ne sépare point... de l'idée militaire possède à Paris chez la population laborieuse une remarquable vivacité. »

* *

Cet attendrissement édifiant s'accompagne, hélas ! dans la réalité quotidienne, d'une immoralité aux proportions inouïes.

La pauvreté des salaires féminins favorise l'invitation à la prostitution qui, aux dires de Buret, « est la ressource régulière de beaucoup de jeunes ouvrières de Paris ». Villermé note à Reims : « Beaucoup des filles et des jeunes femmes des manufactures abandonnent souvent l'atelier dès six heures du soir au lieu d'en sortir à huit, et vont parcourir les rues dans l'espoir de rencontrer quelque étranger qu'elles provoquent avec une sorte d'embarras timide. Ce désordre est si bien connu que la plaisanterie... a créé dans les ateliers une expression particulière pour désigner celles dont il s'agit ; quand une jeune ouvrière quitte son travail le soir avant l'heure de la sortie générale, on dit qu'elle va *faire son cinquième quart de journée*.

...Ce dernier fait... se trouve confirmé par un journal imprimé à Reims dans lequel on lit... *que cette ville est infestée de prostitution* » (224-226).

La promiscuité des logements favorise, elle aussi, la débauche. Aux caves de Lille, Villermé a vu « reposer ensemble des individus des deux sexes, et d'âges très différents, la plupart sans chemise, d'une saleté repoussante. Père, mère, vieillards, enfants, adultes s'y pressent, s'y entassent... Le lecteur achèvera le tableau, mais... son imagination ne doit reculer devant aucun des mystères dégoûtants qui s'accomplissent sur ces couches impures, au sein de l'obscurité et de l'ivresse » (p. 82-83).

Villeneuve-Bargemont note, de son côté : « Les enfants... n'ayant sous les yeux, lorsqu'ils arrivent à l'adolescence, que des exemples... de débauche et de honteux désordres, s'imprègnent bientôt de la contagion générale et se modèlent complètement sur la génération dégradée qu'ils sont appelés à remplacer dans l'ordre social. » (*L'Economie politique chrétienne*, II, p. 78).

Le travail lui-même est une occasion de démoralisation : dans les ateliers mixtes, hommes, femmes et enfants se voient entassés par milliers, pêle-mêle et côte-à-côte, et durant quatorze heures et quinze heures par jour, ou même pendant la nuit. Hommes

et femmes se dépouillent d'une partie de leurs vêtements à cause de la chaleur ; et cela les uns devant les autres, sans égard aux plus simples précautions de la décence ; les passions seules profitent de ce rassemblement d'enfants et d'adolescents des deux sexes.

Conséquences de cette promiscuité au travail : il y a dans la ville de Mulhouse une naissance illégitime sur cinq ; à Reims une sur quatre. Dans l'Isère, dans l'Aisne, dans le Nord, l'immoralité est à son comble.

On comprend devant ces faits la désillusion de Villermé : « Il faut désespérer tout à fait de l'amélioration d'un grand nombre d'ouvriers. Que peut-on attendre, en effet, d'individus aussi corrompus que le sont les ouvriers de Lille ? » Mais notre enquêteur ne se borne pas à ces tristes réflexions ; il sait adresser de rudes reproches aux industriels responsables :

« Quoi ! vous mêlez les sexes dans les ateliers lorsque *d'ordinaire* vous pourriez si aisément les séparer. Ignorez-vous donc les propos licencieux que ce mélange provoque, les leçons de mauvaises mœurs qui en résultent ; même avant l'âge où les sens ont parlé, et les passions entraînantes que vous favorisez dès que leur voix se fait entendre ?... Vous ne pourrez pas vous soustraire au reproche d'avoir laissé se perdre des jeunes filles dont vous auriez pu sauver les mœurs... » (p. 51-52).

* *

Cette immoralité contribue, avec les exigences tyranniques du travail au dehors de l'homme, de la femme et des enfants, à disloquer la famille.

Sans doute, il est de bons ménages, en particulier chez les ouvriers qui sont enracinés au sol et qui gardent des traditions paysannes ou artisanales ; on les rencontre soit dans de grands centres manufacturiers isolés utilisant des ouvriers indigènes qu'anime l'esprit de communauté, — par exemple chez les ouvriers qui travaillent dans les manufactures de Bischwiller (Bas-Rhin) à la confection des draps, — soit dans des villes relativement importantes comme Orléans, mais peuplées d'ouvriers du pays qui ont des mœurs paisibles, patriarcales, soit enfin chez les ouvriers travaillant à domicile : dentellières du Calvados, tisserands de Flers, ouvriers cévenols.

Mais la grande industrie — en particulier l'industrie textile, qui fait très largement appel à la main-d'œuvre féminine — entretient une atmosphère peu propice à la bonne harmonie des ménages. Tout d'abord, les exigences mêmes du travail restreignent considérablement les moments d'intimité dans la vie du couple ; comme l'écrit l'ébéniste Tartaret, « l'ouvrier vit à sa guise et séparément, le mari d'un côté, la femme de l'autre, car les ateliers sont souvent loin du logement ouvrier. »

En second lieu, l'ouvrière, de plus en plus absorbée par la manufacture, devient étrangère aux choses du ménage ; dans les grands centres industriels, dans le Nord, en Alsace et en Normandie, les femmes achètent, soit à des pensions d'ouvriers, soit à des gargotes, des aliments prêts à être consommés ; elles ne font plus la cuisine, « elles ne savent même pas préparer un bouillon pour un enfant malade ». Elles sont incapables de créer l'atmosphère plaisante qui retiendrait leur mari au foyer ; si tant d'ouvriers s'évadent de leur intérieur, même après le souper, pour revenir à l'estaminet, c'est qu'ils redoutent le tête-à-tête avec une femme pour ainsi dire inerte ; le travail des fabriques, détournant les femmes de leur mission naturelle d'épouses et de mères, a fait d'elles un simple rouage dans le mécanisme de la production industrielle ; alors, l'homme la considère moins comme une compagne que comme une servante et la traite avec rudesse.

Enfin, dans l'usine où les privautés sont faciles à prendre, où l'ouvrier se trouve en contact avec des camarades débauchés et avec des femmes peu farouches, la tentation du libertinage est grande ; on aurait tort d'ailleurs d'en conclure à la perversité foncière de l'ouvrier ; Duveau fait à son sujet une remarque fort juste : « On peut se méprendre sur l'ouvrier dont les appétits semblent se déchaîner avec une brutalité sommaire et un cynisme goguenard ; ce brutal est souvent un déçu et nous comprenons qu'il ait à la fois le goût de la romance attendrissante et celui du refrain obscène » (p. 423).

Même débauché, même infidèle, l'ouvrier garde une confiance respectueuse, voire un peu servile, à sa femme considérée comme l'intendante de la maison ; rabrouée, humiliée, la femme tient les cordons de la bourse, c'est elle qui a l'administration intérieure et la libre disposition des ressources de la famille. Chaque matin, la femme du charpentier parisien donne à son mari l'argent nécessaire pour le repas qu'il prend hors du ménage ; sans doute, beaucoup d'ouvriers essaient d'échapper à cette tutelle et ils cherchent souvent à ne remettre à leur femme qu'une partie de la paye, mais, dans leur manière même de frauder, il y a comme la reconnaissance implicite du droit que possède la femme de contrôler le salaire.

* *

Reste-t-il une foi et une vie religieuse dans ce monde ouvrier ? Il peut sembler que tout a été balayé ; c'est qu'on travaille comme des bêtes sans aucun repos ; comment pratiquer dans de pareilles conditions ? En réalité, derrière une apparente indifférence les croyances demeuraient vivaces ; les événements mêmes de la Révolution de 1848 allaient en fournir la preuve. Falloux écrit à ce sujet : « On vit alors un phénomène que les catholiques ne peuvent trop profondément méditer : un déchaînement de passions révolutionnaires respectant l'Eglise. » (*Le parti catholique*, p. 16). Lamartine rapporte que, le 24 février 1848, le gouvernement provisoire reçut plusieurs appels angoissés de curés parisiens suppliant qu'on assurât la protection de leurs églises ; « nous y envoyons quelques hommes pris au hasard... ; ces hommes étaient inutiles ; les portes des églises étaient ouvertes, la vénération publique les gardait. »

Dans l'*Univers* du 29, l'abbé Pouget, prêtre de Saint-Sulpice, atteste que, le 24, il a traversé Paris à pied, de la Madeleine au Panthéon et franchi environ cinquante barricades ; à chacune d'elles, même accueil : « ne craignez rien, Monsieur le Curé, vous êtes en sûreté au milieu de nous ». Montalembert (*Univers* du 28) souligne « le respect unanime dont le peuple victorieux entoure la religion ». Les journaux ont relaté l'incident, devenu légendaire, des émeutiers s'arrêtant au seuil de la chapelle des Tuileries, lors de l'invasion du palais royal : le crucifix, les vases sacrés sont portés à Saint-Roch,

les insurgés se découvrent ou s'agenouillent et demandent au curé de Saint-Roch sa bénédiction. En avril 1848, Ozanam écrit à son frère : « le peuple cherche, semble-t-il, toutes les occasions de témoigner son respect pour la religion, sa sympathie pour le clergé », et son ami l'abbé Cherruel est bouleversé des « preuves de foi qu'il a trouvées dans cette foule ».

Là, comme ailleurs, il faut savoir dépasser les apparences.

* *

Une dernière misère à souligner, c'est l'ignorance et l'analphabétisme, mal à peu près général à cause de l'âge d'entrée au travail et de l'insuffisance du nombre des écoles.

En 1829, sur trois millions d'enfants des deux sexes capables de recevoir l'instruction élémentaire, la moitié seulement était envoyée dans les écoles.

En 1832, les deux tiers du nombre total des enfants de 5 à 12 ans manquaient absolument d'instruction. Quelques années plus tôt, en 1819, à Paris, toutes les écoles gratuites ne réunissaient que 15.433 élèves, soit le cinquième des enfants de cinq à douze ans.

Dans toute la France, sur 100 conscrits, 42 savaient lire ; sur 32 millions d'habitants, 14.766.270 ne savaient ni lire ni écrire.

Un effort sérieux avait commencé en 1833 avec la loi Guizot ; d'ailleurs le machinisme lui-même requérait un minimum d'instruction.

Malheureusement, — et c'était là le plus grave, — l'ouvrier ne trouvait plus dans son métier les éléments de culture qu'il lui fournissait autrefois. Buret le note avec inquiétude : « Ce travail, avec l'extrême division des fonctions, n'est plus qu'une corvée de manœuvre. L'ouvrier... fatigue sans cesse: il ne crée rien. Qu'y a-t-il pour l'intelligence dans la fonction d'un homme qui passe toute sa vie douze et quatorze heures par jour à fabriquer la vingt-cinquième partie d'une épingle ? » (I, p. 305 ; II, p. 153).

Proudhon observe aussi l'effondrement psychologique de l'homme privé de son métier qualifié :

« La monotonie du labeur avec tous ses dégoûts se fait sentir ; le prétendu travailleur acquiert la conscience de sa dégradation ; il se dit qu'il n'est qu'un rouage au sein de la société ; le désespoir s'empare lentement de lui ; sa raison, faute de science positive, perd l'équilibre ; son cœur se déprave et l'homme finit dans les rêves de l'utopie, les folies de l'illuminisme et les rages de l'impuissance. » (*Justice*, chap. VI).

* *

Ce qui aggravait encore toutes ces misères et tous ces abus, c'était l'absence d'organisation professionnelle et de coutumes du métier, supprimées en 1791 par l'Assemblée Constituante. La loi Le Chapelier des 14-17 juin 1791 avait interdit « la création d'associations professionnelles sous quelque prétexte et forme que ce soit », en niant même l'existence d'intérêts communs entre ouvriers d'une industrie, et le Code pénal et la loi de 1834 avaient apporté les plus grandes entraves à la liberté d'association en général ; se réunir constituait un délit.

Mais l'humain est plus fort que le juridique, et ces ouvriers misérables, s'ils ne peuvent constituer des groupements officiels, pratiquent du moins entre eux une solidarité spontanée qui frappe Villermé : « Une vertu, qu'ils possèdent à un plus haut degré que les classes sociales plus heureuses, c'est une disposition naturelle à aider, à secourir les autres dans toute espèce de besoin. Les plus portés à rendre service sont ordinairement ceux qui ont la meilleure conduite. Sous ce rapport, ils m'ont paru souvent admirables. »

Bientôt cette solidarité du malheur va se muer en volonté de lutte collective. Buret le sent. Sans doute, « le capital n'est pas cruel à plaisir ; il est indifférent ! » (II, p. 388). Mais sent-il la haine qui s'accumule ? « Les ouvriers n'ont ni affection, ni reconnaissance pour leurs chefs. Ils sont aussi libres de devoirs envers leurs maîtres que ces derniers le sont envers eux. Ils les considèrent comme des hommes d'une classe différente, opposée et même ennemie. Isolés de la nation, mis en dehors de la communauté sociale et politique, seuls avec leurs besoins et leurs misères, ils s'agitent pour sortir de cette effrayante solitude ; et comme les barbares auxquels on les a comparés, ils méditent peut-être une invasion. » (Buret, II, p. 68-69).

Conclusion

Il ne faut pas oublier cette lamentable histoire si l'on veut comprendre la psychologie ouvrière, l'esprit de classe du monde des travailleurs, l'emprise du messianisme marxiste et la constitution d'un puissant mouvement ouvrier.

Car la masse ouvrière en formation a su réagir malgré son caractère hétéroclite et son extrême misère.

Tout d'abord, a joué la solidarité toute naturelle, humble et quotidienne entre ceux qui souffrent. Cette solidarité élémentaire s'est manifestée et par les mille formes de sympathie que développait la vie en commun dans les quartiers ouvriers et les ateliers et par la fondation de « Caisses de mutualité » que jamais la loi ne pourra atteindre.

Il y a eu aussi une réaction des élites ouvrières, — car dans cette masse informe et misérable, il y avait des ouvriers qualifiés animés d'un intense esprit corporatif. Ce furent les ouvriers d'art, bronziers, etc., et surtout les imprimeurs qui, à cause de leur travail, avaient une certaine instruction et très vite lancèrent des journaux ouvriers pour leur propre compte. Peu à peu, cette solidarité du métier s'étendit à la masse ouvrière, sans jamais cesser cependant d'être prédominante à l'intérieur des professions.

Des éléments bourgeois, républicains, hostiles au régime royal ou impérial et animés d'un certain amour du peuple, vinrent en aide aux ouvriers et s'évertuèrent à les arracher à leur abrutissement physique et intellectuel.

Enfin, des théoriciens vinrent apporter aux forces ouvrières en voie de cristallisation, une doctrine d'action et un programme de revendications.

On pourrait ici citer bien des noms ; contentons-nous de trois qui représentent les trois courants principaux du mouvement ouvrier : du côté catholique, le premier et l'un des plus grands théoriciens fut Mgr Ketteler ; — du côté socialiste, le grand initiateur du socialisme français fut Proudhon, ouvrier toute sa vie, autodidacte un peu touffu, qui avait eu accès à la culture au prix d'un travail personnel acharné ; — du côté communiste enfin, Karl Marx appliqua au dynamisme ouvrier la phi-

losophie hégélienne et sut, malgré de graves erreurs et son matérialisme foncier, dégager le rôle du prolétariat auquel il infusa un souffle messianique, en même temps qu'il faisait une critique implacable du capitalisme.

Ainsi, malgré la diversité de ses tendances spirituelles, s'est peu à peu constitué un mouvement ouvrier prenant en mains ses revendications et décidé à jouer son rôle dans la nation. Dans son « *Guide du Militant* » (t. I, pp. 22-24), le Père LEBRET a essayé d'en dégager les principaux traits ; je ne résiste pas, au terme de cette esquisse, au plaisir d'en citer quelques lignes particulièrement évocatrices :

« Le mouvement ouvrier est né de la réaction du prolétariat devant sa propre misère...

« Le mouvement ouvrier existe, de façon indéniable, comme l'une des forces décisives du monde moderne ; les masses ouvrières ne veulent plus être assistées mais associées ; elles cherchent d'instinct des structures où leur sort soit meilleur, où s'effectue plus heureusement la juste répartition des tâches et des biens. Leur idéal essentiel est un idéal de justice, même s'il arrive par la suite que cet idéal se matérialise et devienne à son tour inhumain. Il y a dans le peuple une souffrance latente... un désir de libération et de grandeur, la perception confuse qu'un ordre social authentique est possible. Des meneurs, sans doute, exploiteront cette révolte saine, cette tendance vers le mieux, cette noblesse foncière, cette attente du bien humain, pour pousser le peuple à des excès...

« ...Le mouvement ouvrier n'est... pas un large fleuve majestueux et limpide ; il se compose de torrents tumultueux descendant vers la même mer, de la même montagne. Il est prêt à courir de grands risques, à tout arracher sur son passage et à préparer sans le vouloir aux masses ouvrières des jours encore plus malheureux...

« Il ne faut pas le considérer avec effroi comme l'œuvre du démon, mais avec une affectueuse sympathie, comme l'aspiration d'hommes malheureux à la vie vraiment humaine ; il s'arrête aux revendications matérielles parce qu'on ne sait pas lui faire exprimer tout ce qu'il porte d'idéal ; il semble le désordre en furie, alors qu'il est la justice qui se cherche ; il apparaît barbare alors qu'il est déjà l'humanité qui se ressaisit et se retrouve, alors qu'il sauve l'honneur humain.

« ...On a ri bêtement du slogan : « le pain, la paix, la liberté » ; il disait à la fois la détresse et l'espoir des grandes masses humaines en marche. »

Si brève qu'elle ait été, notre étude aura mieux fait saisir l'inhumaine condition ouvrière voici cent ans et la puissance irrésistible du mouvement ouvrier qui est né d'une révolte et d'une espérance. Réjouissons-nous en songeant que, malgré l'inquiétant progrès du marxisme qui a voulu monopoliser à son profit les revendications des travailleurs, les chrétiens s'affirment de plus en plus au sein de ce mouvement ouvrier ; à chacun de nous d'encourager les efforts si méritoires de l'Action catholique ouvrière et du syndicalisme chrétien, et aussi d'apporter aux militants ouvriers cet appui compréhensif et désintéressé qui leur permettra de poursuivre leur rude et magnifique tâche.

Joseph BASSEVILLE, P. S. S.

Bibliographie sociale

1. — Sous le titre : **Histoire d'Abraham**[1], Mme Raïssa MARITAIN nous présente une courte mais très intéressante étude sur les « premiers âges de la conscience morale ». Qui ne s'est trouvé quelque jour aux prises avec les difficultés, très aiguës parfois que soulèvent, en des âmes trop impressionnables, les faits et gestes de certains personnages de l'Ancien Testament ? C'est le problème de « la coexistence de la conscience inaltérée des justes avec des mœurs aujourd'hui prohibées comme une offense à Dieu ». La réponse facile qu'on présente souvent laisse parfois subsister une inquiétude pénible et dangereuse, parce qu'on se fait une idée inexacte de l'état de nature de l'humanité. « La connaissance des lois morales naturelles est une lumière lentement et difficilement acquise, si nous exceptons la connaissance principielle du bien en général à faire et du mal en général à éviter, qui coexiste toujours avec la raison et l'intelligence... Une conscience *théologale* très élevée peut coexister avec une conscience *morale* encore implicite, si ce qu'il y a en elle d'obscurité et d'ignorance n'est pas dû à l'enténèbrement du péché ». Un second chapitre, consacré à l'état adamique, montre comment nous sommes entrés, d'une mauvaise et malheureuse manière, par le péché, dans la connaissance de la morale. — Ces pages d'une théologie exacte, d'une remarquable finesse d'analyse accompagnée souvent d'une émotion délicate et discrète, sont aussi bienfaisantes au cœur qu'à l'esprit.

2. — Dans l'avant-propos de son livre **Morale du travail**[2] M. l'abbé LECORDIER, du Secrétariat Social de Paris, en explique la genèse. Chargé de l'enseignement de la Morale professionnelle dans des cours techniques destinés à des jeunes filles de la région parisienne, il eut la désagréable surprise de constater qu'aucun manuel n'existait sur la question. Il dut donc s'astreindre à faire son cours, et peut nous offrir aujourd'hui le fruit d'une dizaine d'années d'enseignement. Fruit extrêmement précieux. En trois parties où il est successivement traité de la préparation au travail, des qualités à y apporter, de l'esprit ou sens social qui doit l'animer, M. L. passe en revue tout ce que doit savoir la jeune fille qui veut être à même demain de gagner sa vie. Ses futurs devoirs de femme, d'épouse, de mère, de travailleuse, de citoyenne, lui sont exposés en des leçons claires et bien ordonnées, complétées par une documentation abondante et variée, illustrées par un choix judicieux de lectures aussi éducatives qu'instructives. A eux seuls, ces morceaux choisis assurent au livre de M. L. des lecteurs d'autant plus nombreux que, destiné à l'enseignement public aussi bien qu'aux Ecoles privées, il ne peut heurter aucune susceptibilité. Et, en attendant qu'on ait écrit un manuel du même genre pour nos garçons (du moins nous n'en connaissons pas), les frères seraient heureux de faire leur profit de ce qui fut d'abord destiné à leurs sœurs.

3. — **Défricheuses de la Zone**[3] est un recueil d'histoires tristes. On pourrait aussi bien l'intituler : *Horreurs de la misère, merveilles de la charité*. Un évêque missionnaire estime que « la lecture de ces pages vaut bien celle des plus beaux récits de nos missions lointaines ». Et c'est vrai. Mais combien soupçonnent l'existence dans les banlieues de nos grandes villes de pareils bas-fonds qui les déshonorent ! La vérité de ces récits ne fait aucun doute. Tant qu'on ne les connaîtra pas, on ne mesurera pas la portée de la lettre-préface donnée au livre par le card. Gerlier parlant de « la nécessité primordiale d'instaurer parmi les hommes

[1] In-12 de 80 p., 125 f. — Desclée de Brouwer.
[2] In-12 de 315 p., 185 f. — Spes.
[3] In-8 de 256 p., 140 f. — Œuvre apostolique de Marie-Immaculée, place du Pérollier, Ecully (Rhône).

PROPERTY OF
WESTON COLLEGE LIBRARY

la véritable justice sociale et d'en défendre les exigences contre toutes les résistances de l'égoïsme ». Sans doute, de telles explorations permettent de découvrir autant de vice que de misère. Cela ne justifie que trop l'adage si souvent cité depuis Léon XIII : « un minimum de bien-être est nécessaire à la pratique de la vertu ». L'Académie française s'est honorée en couronnant ces pages : elles sont un bienfait social, nous empêchant de nous résigner trop aisément à la misère... des autres.

4. — **Le département des Relations industrielles de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval** à Québec nous adresse le compte rendu de ses deux premiers Congrès en 1946 et 1947. Il nous est très agréable de remercier « nos Cousins » canadiens de ce geste plein de bonne grâce. Nous n'étonnerons personne ici en constatant que les relations professionnelles ne se présentent pas sous le même jour des deux côtés de l'Océan. Les situations économiques sont bien différentes et aussi les législations, ce qui entraîne des rapports difficilement comparables entre patrons et ouvriers des deux continents. D'autre part, nous n'aurions pas l'outrecuidance de porter des jugements sur les divers éléments d'une situation que nous ne connaissons pas assez. Mais, parmi les sujets traités, il en est qui peuvent nous être fort utiles : l'étude, par exemple, sur « la fatigue industrielle et la productivité ».

Et qui dira que ces déclarations de l'honorable Annio Barrette, ministre du Travail de la province de Québec, soient pour nous sans intérêt. « Ces deux pouvoirs bien organisés et qui grandissent constamment, le capital et le travail, ne doivent pas chercher la puissance pour se mieux combattre, mais doivent chercher plutôt et plus encore à mesure qu'ils grandissent, à s'unir et à rendre plus active la lutte contre le besoin, l'ignorance, la misère, l'injustice. Il fut un temps où la lutte était nécessaire pour les ouvriers qui désiraient s'unir dans le but de faire des revendications. Ce temps est passé, ces luttes sont faites. Les patrons les mieux inspirés, et ils forment l'immense majorité, encouragent la formation de syndicats et passent avec ces syndicats des contrats qui constituent autant de traités de paix. Les ouvriers ne considèrent plus les patrons comme des ennemis ; ils ne se considèrent plus eux-mêmes comme des victimes du sort et de l'injustice, mais plutôt comme des gens qui consentent librement au contrat avec un patron. Les employeurs, de leur côté, ne regardent plus leurs employés comme des machines que l'on peut briser et mettre au rancart mais comme des personnes humaines ayant un cœur et une âme, comme des associés » *(Congrès* de 1946, p. 91). *Utinam !...*

5. — La réédition des travaux du *Groupe lyonnais d'Etudes médicales, philosophiques et biologiques* se poursuit bon train. Nous avons annoncé (18 déc. 1947, 11 mars 1948) la publication des deux premiers volumes. La collection *Convergences* vient de s'enrichir du troisième : **Médecine et Adolescence I** [4]. A part deux études philosophiques de M. Jean Lacroix et de M. l'abbé Monchanin, tous les travaux de ce recueil sont dûs à la plume de médecins d'une autorité exceptionnelle. La simple énumération des titres dit assez l'importance des sujets traités et l'intérêt du livre : La prépuberté ; — la puberté ; — prudence nécessaire dans l'éducation physique de l'adolescence ; — adolescence et tuberculose ; — l'adolescence au point de vue psychologique et pédagogique ; — problèmes sexuels de l'adolescence ; — les risques sexuels et leur prophylaxie par l'éducation ; — les conditions du travail des jeunes ; — comment orienter son enfant dans le choix d'une profession ; — l'amitié et l'amour : de la solitude à Dieu.

[4] In-12 de 266 p., 225 f. — Spes.

L'adolescence est une période décisive pour l'aiguillage d'une vie, et personne ne soutiendrait plus l'adage sur lequel jadis on s'appuya trop longtemps avec une si dangereuse confiance : qui a l'enfant a l'homme. Ces études permettront aux éducateurs avertis de mieux mesurer les difficultés de leur tâche et de les surmonter. Elles se présentent toutes avec l'apostille, si l'on peut dire, de M. le docteur Biot. C'est assez dire leur valeur. M. N.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je lis dans *L'homme, cet inconnu*, du Dr Carrel, chap. v : « Le Pape Innocent VIII, se fit transfuser le sang de trois jeunes gens. Mais après cette transfusion, il mourut. »

Quelles sont donc les circonstances de cette transfusion ? Se fit-elle au détriment des jeunes gens ? Surtout quelle en est la moralité ?

R. — Il est exact que le Dr Alexis Carrel, parlant du « rajeunissement artificiel », cite comme un fait dont il ne doute pas, le cas du pape Innocent VIII.

« On rencontre, écrit-il, parmi les anciennes croyances médicales, celle de la vertu du sang jeune, de son pouvoir de communiquer la jeunesse à un corps vieux et fatigué. Le pape Innocent VIII se fit transfuser le sang de trois jeunes gens. Mais après cette opération, il mourut. Il est plausible que la mort fut causée par la technique même de la transfusion. »

Où Carrel avait-il pris cette information ? Probablement dans quelque recueil médical. Il ne la tenait sûrement pas d'une étude des sources.

La source unique, et du reste extrêmement suspecte, du renseignement est le *Journal de la Ville de Rome* de Stefano Infessura, personnage contemporain des faits, car Innocent VIII, prédécesseur immédiat du trop célèbre pape Borgia, Alexandre VI, mourut, pieusement — il n'est pas inutile de le préciser — dans la nuit du 25 au 26 juillet 1492. Or, Stefano Infessura, né à Rome vers 1435, mourut également à Rome, autour de 1500.

Il y a ici deux choses à examiner : 1° que dit Infessura ? — 2° Que vaut le témoignage d'Infessura ?

I. — *Que dit Infessura ?*

Il ne dit pas du tout que « le pape Innocent VIII se fit transfuser le sang de trois jeunes gens ». Cela serait en effet extrêmement grave, et si pareille chose avait été faite par un pape, ce serait sûrement un scandale sans pareil ! Car les donneurs de sang — qui furent en réalité trois enfants de 10 ans — n'avaient pas donné leur sang en partie seulement, ni de plein gré, mais le médecin les avait mis à mort pour les saigner ! Un pape faisant assassiner trois bambins de 10 ans, pour prolonger sa propre vie, au moyen de leur sang, quelle abomination !

Mais le récit d'Infessura est tout différent [1].

[1] Son *Diario della città di Roma*, qui va de 1304 à 1494, — et non, comme il est dit dans le *Larousse du* xx[e] *siècle*, de 1371 à 1494, — n'a de valeur que depuis l'avènement de Martin V, en 1417, et plus spécialement depuis Sixte IV, en 1471. Cette chronique a été éditée d'abord par Muratori, dans son vaste recueil *Rerum itali-*

A l'en croire, le médecin personnel du pape était un Juif. C'est lui qui, sans en parler au pape, fit saigner trois enfants de 10 ans, jusqu'à ce que mort s'ensuive, et apporta au pape mourant leur sang, en le lui présentant comme l'unique moyen de sauver sa vie. Mais le pape repoussa ce remède barbare. Le médecin sans conscience prit peur et s'enfuit.

Le pape mourut. Infessura ne dit pas ce qu'il advint du médecin.

Tel est le récit du chroniqueur. On voit qu'il diffère déjà notablement de l'allégation de Carrel. Le pape ne fut pour rien dans la mesure que prit le docteur juif. Il repoussa ce genre de médication. Le médecin dut se cacher. Si le fait était vrai, il s'ensuivrait tout au plus qu'un médecin juif de cette époque ne reculait pas devant l'emploi du sang humain jeune, dans le but d'obtenir un rajeunissement artificiel. L'épisode serait à porter au compte de l'esprit juif, à cette époque. Comme ce compte est déjà, dans la croyance populaire, passablement chargé, il n'est permis de l'accepter qu'en connaissance de cause.

Et c'est ici qu'intervient notre seconde question :

II. — *Que vaut le témoignage d'Infessura ?*

Pour son éditeur italien Tommasini, Infessura serait un témoin de premier ordre. Avant de publier son édition du *Diario*, Tommasini avait pris la peine de publier dans l'*Archivio della Società Romana di storia patria*, XI[e] année (1888), p. 494 et suiv. une longue étude tendant à démontrer la haute valeur historique de la chronique d'Infessura. Assurément, Tommasini a rendu grand service à l'érudition, en confrontant les manuscrits du *Diario*, en rassemblant tout ce que l'on peut savoir sur la vie et la famille d'Infessura. Mais il se montre très insuffisant dans le jugement à porter sur la loyauté et l'impartialité de son héros. Infessura est apprécié très différemment par la plupart des historiens sérieux.

Rappelons d'abord sa carrière. Né, on l'a vu, à Rome, vers 1435, il fit des études de droit, devint docteur en cette partie et professeur réputé de droit civil, à l'université papale de Rome. Il fut longtemps secrétaire du sénat romain. Dans sa jeunesse, il fut mêlé à la conjuration de Stefano Porcaro, en 1453. Dans la suite, on le trouve en relations avec le cercle de Pomponio Leto, un enragé d'archéologie païenne, peu suspect de tendresse pour le pouvoir pontifical. Infessura fit donc toujours partie de ce qu'on pourrait appeler : l'opposition au régime des papes. Il fut l'ami de tous les adversaires de la papauté. Il a accumulé sur les papes les accusations les plus calomnieuses. C'est l'avis par exemple de l'historien anglican Creighton, dans sa grande *Histoire des papes durant la période de la Réforme*, Londres, 1882-87. Parlant de Sixte IV (1471-1484), Creighton écrit : « Infessura... a noirci sa mémoire en l'accusant des crimes les plus hideux. Ces accusations, faites par un partisan, qui écrit avec une animosité non dissimulée, doivent être abandonnées comme sans preuves [2]. »

Infessura peint la cour de Sixte IV et le pape lui-même avec les couleurs qu'emploie Jules Romains, dans l'un des volumes les plus invraisemblables de ses *Hommes de bonne volonté* sur les milieux romains, autour de 1910. Mais il se garde bien d'apporter des preuves. C'est toujours par la formule : « *ut fertur vulgo* », ou bien « *ut dicunt quidam* », « *ut dicitur* », qu'il introduit les pires horreurs.

L'historien A. Reumont, qui habita longtemps Rome, plongé dans les archives et assidu aux bibliothèques les plus diverses, l'a bien caractérisé, en disant de lui :

> « Il fut le représentant authentique de l'indécrottable médisance romaine et il a apporté à tous ceux qui se contentent de l'histoire scandaleuse d'aussi riches sinon de plus riches matériaux que le très connu strasbourgeois Jacques Burchard, évêque d'Orte et maître des cérémonies de la chapelle pontificale d'Innocent VIII à Jules II. Mais on doit, quand on sait la manière dont aujourd'hui encore le mensonge se mêle à la vérité, dans la petite histoire de la ville romaine, se sentir peu incliné à laisser s'accréditer beaucoup d'inventions pures par quelques vérités qui s'y joignent et à prêter foi sur leur parole à de tels chroniqueurs, si mauvais qu'ait pu être leur temps ! Les Luitprands du XV[e] siècle exigent une critique non moins sévère que celui du X[e]. »

C'est là, semble-t-il, la note juste, pour l'appréciation générale du *Diario* d'Infessura. Non seulement il accuse Sixte IV d'avoir dissimulé, sous des apparences de grande rigidité morale des pratiques littéralement infâmes, mais il veut nous faire croire que le pape spéculait sur les blés et s'enrichissait de la misère de ses sujets !

Il faudrait autre chose que l'esprit de continuel dénigrement d'Infessura pour nous faire admettre une telle indignité. De fait L. Pastor a fait justice de ces racontars indignes, dont on ne trouverait l'équivalent que dans la presse la plus menteuse de notre temps !

Venons-en au fait qu'il rapporte de la mort d'Innocent VIII.

Sachant qu'il mélange constamment le vrai et le faux, nous ne devons, en bonne critique, ni rejeter *a priori* son récit, parce qu'il nous choque, ni l'admettre sans preuves. Mais il importe de le confronter avec les autres témoignages contemporains.

Gregorovius, le grand historien de la Ville de Rome, du V[e] au XVI[e] siècle, semble bien admettre, au tome VII de son vaste ouvrage (p. 297), l'authenticité du récit d'Infessura, sur l'initiative du médecin juif du pape. Mais Pastor s'inscrit en faux contre la vérité du fait. Voici son texte :

> « Les dépêches inédites d'ambassade émanant des agents de Mantoue, que j'ai consultées moi-même ne disent rien de semblable. Dans les récits de l'ambassadeur Valori (de Florence), on ne trouve rien non plus. Un rapporteur,

carum Scriptores, en 28 volumes (1723-1751), au tome III-2, pages 1111-1252. Mais elle a été l'objet d'une réédition, soi-disant critique, par O. Tommasini, dans les *Fonti per la Storia d'Italia* (Rome, 1890). Elle a été plus récemment traduite en allemand avec introduction par Hermann Hefele, dans la 1[re] Série de la publication de M. Herzfeld, *Das Zeitalter der Renaissance* — L'Epoque de la Renaissance — t. VIII (Iéna, 1913).

Le passage concernant la mort d'Innocent VIII se trouve à la page 275-276 de l'édition Tommasini et à la page 256 de l'édition Hefele.

[2] *A history of the Papacy*, III, 115 : « Infessura has blackened his memory with accusations of the foulest crimes. These charges, made by a partisan who writes with indisguised animosity, must be dismissed as inproved. »

qui relate soigneusement tout ce que le pape prit pour sa santé n'aurait pas manqué de parler d'un remède aussi extraordinaire que celui-là [3]. »

Concluons donc que nous avons ici, selon toute apparence, une invention de la malignité romaine, peut-être une invention d'Infessura en personne, mais en tout cas, un racontar qui circula sans doute en ville, en des milieux très restreints et tout à fait hostiles à la Cour pontificale.

Il n'y a rien du tout à en retenir, si ce n'est la partialité d'un chroniqueur, avide de rumeurs scandaleuses, et qui n'hésite pas même à introduire, dans son récit, de simples « pasquinades », en les donnant comme des faits contrôlés !

L. Cristiani.

Q. — Parmi les obligations « négatives » des clercs, il est fait mention de l'interdiction du *commerce* et du *négoce*.

Existe-t-il une différence entre ces deux notions ? Pour subtile qu'elle soit, je serais reconnaissant à l'*Ami* de vouloir bien la préciser.

R. — C'est le canon 142 qui interdit aux clercs « d'exercer (par eux-mêmes ou par d'autres, — à leur profit ou pour l'avantage d'autrui) le négoce ou le commerce, *negotiationem aut mercaturam.* »

Notons d'abord que l'ensemble (à deux exceptions près) des commentateurs du Code que nous avons consultés (Maroto, Wernz-Vidal, M. Conte a Coronata, Clayes-Simenon, Sipos...) considèrent les deux termes comme pratiquement synonymes et ne leur attribuent pas une valeur juridique distincte. Comme le canon 142 ne fait que reproduire le droit antérieur, ils se contentent de formuler les distinctions que celui-ci avait consacrées au sujet de la *negotiatio politica, œconomica, lucrativa* (sive *quæstuosa,* sive *industrialis*). Cf. M. Conte, *Inst. juris can.*, t. I, n. 200.

Le P. Wernz, S. J. [1], qui écrivait peu avant la parution du Code, identifiait expressément les deux concepts « commerce » et « négoce » : *Qui actus* (negotiatio) *vocatur etiam mercatura* (*sive* « en gros », *sive* « en détail »). Cf. *Jus decret.*, t. II, n. 218. Le P. Vidal, son continuateur après le Code, n'a pas modifié son texte, et il est suivi par Sipos, *Enchirid. juris can.*, p. 138, 5°. — Il ne serait donc pas exact de voir dans la *negotiatio* le « commerce en gros », par opposition au « commerce de détail » qui serait désigné par *mercatura*.

Serait-ce que, dans l'esprit du législateur, les deux termes soient *exactement* synonymes ? On ne peut le supposer à priori, car, d'une part, ce redoublement eût été inutile et, d'autre part, les deux mots eussent été liés dans le texte par la conjonction *seu* et non par *aut*.

a) *L'étymologie* nous fournit une première indication au sujet de la nuance qui différencie les deux termes. *Negotiatio* (de *negotium*, affaire) a un sens plus vague et plus étendu, qui englobe *toutes les opérations* qui se rapportent au trafic ou au négoce ; nous dirions en français « les affaires ». — *Mercatura* (de *merx*, marchandise) serait restreint à un *échange* de marchandises, soit contre des denrées similaires (troc) soit contre espèces (vente-achat).

Mais ce n'est pas l'étymologie seule qui peut nous donner l'intelligence des textes de lois (cf. can. 18) et la « signification propre de mots » qui y sont contenus.

b) Le P. Vermeersch paraît cependant nous mettre sur la voie quand il écrit (*Epitome juris can.*, t. I, n. 224) : « *Dum mercatura potius emptionem-venditionem mercium designat, negotiatio latius patet et omnes operationes lucri studio factas significat.* » Cette interprétation nous semble plus juste et plus fondamentale que celle fournie par Clayes-Bouuaert (dans *Dict.* de *Droit canonique*, au mot *Clerc*, t. III, col. 858) ; l'auteur attribue à *mercatura* le sens de commerce proprement dit, négoce *lucratif* (acheter en gros pour revendre en détail, sans faire subir de transformation à la marchandise) ; tandis que *negotiatio* désignerait le négoce *industriel* (qui transforme les marchandises avant de les revendre).

c) *Le dernier mot* sera donné par les *sources documentaires* (voir les *Fontes* indiqués à propos du canon 142) et la *législation ou jurisprudence antérieure ;* puisque, sur ce point, la discipline est restée sans changement, c'est au droit antérieur qu'il faut recourir pour l'interpréter (can. 6, 2°).

A l'origine de la prohibition, tous les anciens documents (Gratien et Décrétales) citent le mot de S. Paul (II Tim., II, 4) « Nemo militans Deo implicat se *negotiis* sæcularibus ». Parmi ces « affaires » séculières dont l'Eglise veut éloigner ses clercs, il y a le négoce (en général) qui engendre la cupidité et l'esprit de lucre ; voilà pourquoi « *negotiari clerico non licet* » (Gratien, dist. 88, c. 9) [2]. Les textes condamnent également le clerc *negotiatorem* et *mercatorem ;* mais la signification précise des deux termes n'est pas encore dégagée.

Dans les *Clémentines*, l. III, tit. I, c. 1, il est spécifié que les clercs doivent s'abstenir *negotiationibus vel commerciis sæcularibus*, et Urbain VIII (22 févr. 1633) leur interdit *quamcumque mercaturam seu negotiationem ;* mêmes expressions dans Clément IX, Benoît XIV, Clément XIII, etc...

Mais ce sont les réponses des diverses Congrégations (St-Office, Propagande, Evêques et Réguliers, Concile), qui sous le nom de *negotiationes* entendent *toutes opérations* ayant un but lucratif, en quelque domaine que ce soit (usure, participations commerciales, vente de livres pieux, jeux de bourse, sociétés d'élevage, etc.). Le nom de *mercatura* est réservé surtout aux opérations commerciales proprement dites (vente - achat), surtout dans les pays de mission.

Et c'est bien là, semble-t-il, la *nuance* qu'il faut conserver aujourd'hui, entre deux termes de signification très voisine.

A. Bride.

[3] Pastor renvoie aussi à Thuasne, auteur français très précis, dans *Djem-Sultan*, Paris, 1892, I, 571. — Vogelstein-Rieger, *Histoire des Juifs à Rome* (en allemand), Berlin, 1895, II, 22. — Boncompagni, *Calomnies contre un pape* (en italien) dans *Giornale degli eruditi et dei curiosi* (Padoue), Année II, tome III (1883), N° 42. — L. Pastor, *Geschichte der Pæpste*, III, p. 281, n. 5.

[1] On sait la part importante que prit ce grand canoniste († 1914) à la composition du Code. Nombre de termes ou de formules, retenues dans la rédaction des canons, furent tirées de son magistral *Jus decretalium* (8 vol. in-8).

[2] Le 2e canon de cette distinction 88 reproduit un passage du pape Gélase qui fait une citation curieuse du Psaume LXX, 16, à l'appui de son instruction : « *Quoniam non cognovi negotiationes* (au lieu de *litteraturam*, dans la Vulgate), *introibo in potentias Domini.* »

L'AMI DU CLERGÉ ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

André DONNET, archiviste de l'Etat du Valais. — **Saint Bernard et les origines de l'hospice du Mont-Joux (Grand-St-Bernard).** Lettre-préface de Mgr N. Adam, prévôt du Grand-St-Bernard. — In-8 de 163 p. — St-Maurice, Œuvre St-Augustin, 1942.

Diverses disciplines se sont donné rendez-vous en cet ouvrage : préhistoire, archéologie gallo-romaine, érudition pure (classement de manuscrits, critique de textes...), histoire enfin. Et tout est à sa place : rien ne fait figure de hors-d'œuvre. C'est que tout concourt à nous donner une image aussi exacte que possible de ce qu'étaient les passages alpestres avant l'époque et à l'époque de saint Bernard : l'étude de la montagne et du passage du Mont-Joux jusqu'au milieu du XI^{e} siècle révèle l'existence d'un monastère-hospice carolingien consacré à saint Pierre, au pied de la montagne, à l'emplacement du village devenu par la suite Bourg-St-Pierre. Il n'est pas jusqu'alors question d'une autre maison.

Il nous est loisible, après cela, d'entrer dans le vif du sujet. Que sait-on de la personne de Bernard ? Est-il vraiment un de Menthon, né de Richard, baron du dit lieu ? Est-il un homme du X^{e} siècle, mort vers 1010 ? ou plutôt un homme du XI^{e}, mort vers 1080 ? Est-il le fondateur de cet hospice de St-Nicolas du Mont-Joux, dont toute une série de chartes, dès 1125, nous apprend l'existence, non plus au pied, mais sur le col même du mont ? Et d'abord, à quelle source se fier ? A cette vie dont l'auteur se dit être successeur immédiat de Bernard, l'archidiacre Richard de Valdisère ? Non pas, déclare — et démontre — M. B. : c'est un faux du XV^{e} siècle, composé en un milieu savoisien et pour satisfaire les prétentions de telle famille seigneuriale ; mais à une vie ou plutôt un panégyrique, connu par un manuscrit du XII-XIII^{e} siècle, et prononcé, en réalité, peu de temps après la mort du Saint, le frère de celui-ci étant encore en vie.

Que conclure de ce panégyrique ? Bernard était un noble du Val d'Aoste. A quelle famille appartenait-il ? Nous n'en savons absolument rien. Nous ne lui connaissons qu'un frère, Azolin, qui lui survécut. Bernard était archidiacre d'Aoste. Au cours d'une de ses tournées, il rencontra, à Pavie, le roi Henri (lisez : l'empereur Henri IV) qui réunissait des troupes pour s'emparer de Rome et ruiner la puissance du pape Grégoire, de son nom de baptême Hildebrand (lisez : Grégoire VII). Ces précisions datent l'entrevue : nous sommes en avril 1081. Quelques semaines après, Bernard est à Novare, où il meurt le 17 des calendes de juillet, c'est-à-dire le 15 juin de la même année. Ce sont les chartes qui, d'autre part, attestent la fondation, par saint Bernard, de l'hôpital St-Nicolas du Mont-Joux, qui, dès 1150, devient l'*hospitium Bernhardi*. Quant à l'hôpital de Colonne-Joux (Petit St-Bernard), il est dit, lui aussi en ce même milieu du XII^{e} siècle, *sancti Nicolai* et *sancti Bernardi*, mais rien ne prouve qu'il puisse — de façon certaine, préciserai-je plus nettement que ne le fait l'auteur — se réclamer du même fondateur : l'hospice du Petit-St-Bernard ne sera uni à celui du Grand-St-Bernard qu'en 1466.

Concluons. Les vies traditionnelles de saint Bernard — qu'on ne peut plus appeler « de Menthon » sont périmées. Périmée également, la notice du *Dictionnaire d'hist. et de géogr. ecclésiastiques* (notice de A. Pidoux de La Maduère). Le terrain ainsi débroussaillé, il y a désormais place pour une Vie du Saint, parfaitement conforme aux exigences d'une saine hagiographie. Nous en apprendrait-elle plus que l'ouvrage de M. Donnet ? C'est peu probable.

G. DRIOUX

Louis GRIMAUD. — **Histoire de la Liberté d'Enseignement en France. T. III, *Le Consulat* ; T. IV, *L'Empire*.** — 2 vol. in-8 de 300 et 431 p. — B. Arthaud, Grenoble et A. Rousseau, 14, rue Soufflot, Paris.

M. Louis Grimaud avait publié, dès 1898, une *Histoire de la Liberté d'enseignement en France, depuis la chute de l'Ancien Régime jusqu'à nos jours*. Reprenant, à cinquante ans d'intervalle, son travail, il est à même d'en faire un véritable monument historique. De fait, il vient de consacrer deux volumes à cette histoire sous l'Ancien Régime et la Révolution. Il nous donne ici deux autres volumes sur le Consulat et l'Empire. Le tome V, annoncé, sera consacré à la liberté d'enseignement sous la Restauration. Nous avons tout lieu d'espérer que d'autres tomes suivront, à une cadence rapide, pour arriver jusqu'à nos jours.

Inutile de souligner l'importance de l'entreprise et du sujet traité. L'auteur y apporte à la fois une immense érudition, une impartialité remarquable, un esprit excellent. Docteur en droit, avoué honoraire près la Cour d'Appel de Paris, il a une connaissance parfaite des lois, et du sens de leur interprétation. Cela lui donne un avantage incontestable sur quiconque n'est qu'historien et cela lui permet au passage de critiquer et de rectifier des inexacitudes plus ou moins graves provoquées chez les historiens par l'ignorance des points de vue juridiques purs.

Il y a dans ces deux volumes un très grand nombre de textes précieux, un vrai luxe de documentation. Mais l'auteur est bien loin de s'en tenir aux formules légales. Nul ne sait mieux que lui la distance qu'il y a entre ces formules et les faits réels. Ce qui résulte au contraire de son très beau et très solide travail, c'est que si, sous le Consulat et l'Empire, il y a eu régression très nette de la liberté, dans les textes, il y a eu tout au contraire progrès très marqué dans la tolérance et dans la liberté de fait laissée aux établissements de l'enseignement privé. La liberté d'enseignement avait été proclamée sous la Révolution, mais elle avait rencontré de multiples entraves, en raison de la persécution religieuse presque incessante. Avec Napoléon, l'esprit d'autorité s'affirme de façon impétueuse. On est en plein « totalitarisme », comme nous dirions aujourd'hui. Mais comme le maître est un réaliste et qu'il tient compte des forces latentes au sein de la nation, il favorise la liberté religieuse, dont profite la liberté d'enseignement, non pas en droit, certes, mais en fait. Le monopole de l'Université impériale laisse passer bien des tolérances et les catholiques, qui ont eu tant à souffrir durant la période révolutionnaire, se contentent au moins en apparence de la situation qui leur est faite, si précaire qu'elle soit.

En cours de route, M. Louis Grimaud nous conte d'émouvants épisodes, notamment la lutte entre M. Dimanche et le citoyen Décadi. Ce dernier sera vaincu par la constance des observateurs dominicaux. Il nous présente les rapports de Portalis sur l'état moral et religieux de la nation. Il nous fait part également du fruit de ses immenses recherches sur la formation cléricale durant la période de 1800 à 1814.

Qu'il nous permette d'ajouter à la longue liste des livres et des auteurs qu'il cite, trois monographies qui semblent lui avoir échappé et qui intéressent déjà la période envisagée ici, bien qu'elles se rapportent davantage encore à la Restauration : L. Cristiani, *La Providence de Grenoble*, Maison-Mère de Corenc, 1924 ; — du même : *Madame de Franssu, fondatrice de la Nativité, 1751-1824*, Aubanel frères, Avignon, 1926 ; — du même : *Une Lampe devant l'Hostie, Mère Jeanne-Françoise de Jésus, fondatrice du Sacré-Cœur, 1783-1827*, 24, place des Chartreux, Lyon.

J. Colomb, P. S. S. — **Aux sources du Catéchisme, Histoire sainte et Liturgie.** T. iii, *De Pâques à l'Avent, le Christ glorieux et l'Histoire de l'Eglise.* — In-8 de 350 p. — Paris, Desclée.

Nous avons déjà signalé (*Ami*, 1948, p. 273) les deux premiers volumes de cet ouvrage. Il comprendra, au total, deux cycles, de trois tomes chacun. Celui que nous présentons ici est le troisième du premier cycle. Il a pour but de mettre à la disposition des catéchistes les données essentielles de l'Histoire de l'Eglise, en tant que cette Histoire est celle du Christ glorifié dans ses saints. Il va sans dire que l'Histoire de l'Eglise n'est pas uniquement une histoire de saintes personnes. L'Eglise est toujours militante, elle a eu à lutter contre les persécuteurs, mais aussi contre ses protecteurs trop zélés, et parfois même contre ses chefs trop négligents. M. Colomb donne des indications très franches et très hardies, tout en restant dans la note juste, sur les défaillances des chrétiens, au cours des âges. Mais il insiste avec raison sur la vie des saints. Il s'attache aux plus grands d'entre eux, soit aux plus illustres : Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila, Jean de la Croix, François de Sales, Vincent de Paul, etc., ou encore à ceux qui lui plaisent le plus, par exemple, S. Thomas More, S. François Régis, S. Benoît Labre ou le saint Curé d'Ars. Sur tous ceux qu'il adopte, pour ainsi dire, il a des pages vivantes, alertes, colorées, souvent pleines d'émotion contenue et profondément instructives. Mais il en oublie de bien ravissants : pas un mot de S. Gaétan, de S. Jérôme-Emilien, de S. Antoine-Marie Zaccaria, de Ste Angèle Merici, alors qu'il y aurait eu tant à dire sur toute cette éclosion de sainteté qui marqua le début du xvie siècle et qu'on peut appeler « la Réforme spontanée » de l'Eglise. A peine le délicieux Philippe Néri est-il nommé, et encore sous la forme erronée trop commune : Philippe *de* Néri.

Mais la critique principale que nous aurions à formuler envers un ouvrage de cette valeur et de cet intérêt, c'est le peu de soin qui a été mis à la correction des épreuves. Les erreurs de détail y fourmillent, en voici quelques-unes : p. 69, le baptême de Clovis est de 496, non de 498, date en tout cas moins probable ; — p. 75, Charlemagne régna non depuis 763, mais depuis 768 ; — p. 79, c'est en 998 et non en 993 qu'Odilon institua la fête des Morts, peut-être même après 1030 seulement ; — p. 96, il est question des Franciscaines de *Paris*, or on a voulu écrire *de Marie ;* — p. 100, margranes au lieu de margraves et condoltiere au lieu de condottiere ; — p. 140, la fin de la Guerre de Cent ans est de 1453 et non de 1353 ; — p. 141, la bataille de Crécy est de 1346 et non de 1349 ; — p. 170, la notice ravissante sur Thomas More s'ouvre avec une phrase incompréhensible « le grec était devenu aussi un humaniste » ; — p. 177, Rome fut prise le 6, non le 16 mai 1627 ; — p. 178, trop de place est donnée à l'Inquisition et aucune n'est faite à ce que nous appelons plus haut « la réforme spontanée », événement si considérable ; — p. 179, on attribue la conversion d'Henri IV au *cardinal* du Perron. Il ne devint cardinal que plus tard ; — p. 181, S. Charles Borromée était le neveu de Pie IV et non de *Paul IV*. Les dates données sont du reste celles du règne de Pie IV ; — p. 189, Louis XIII consacra la France à Marie en 1638 et non en 1538 ; — p. 192, Vincent de Paul groupe des ordinands en 1642 et non en 1462. — Il y a aussi dans toute cette partie un peu de désordre. La chronologie est mal observée. On s'étonne de voir François de Sales figurer après Bérulle, Condren, Vincent de Paul, et Mme Acarie après Marguerite-Marie ; — p. 215, S. François Xavier n'est pas à sa place après le P. Jogues ; — p. 234, Voltaire défendit la cause de *Calas*, et non de *Calus ;* — p. 251, le détrônement de Pie VI et la proclamation de la République à Rome sont attribués à Bonaparte, avec la date 1798. A cette date, Bonaparte était en Egypte, etc. Il va sans dire que si nous relevons ces menues erreurs, c'est parce que nous estimons que l'ouvrage le mérite et que dans une nouvelle édition, tout cela sera mis au point, de façon telle que les plus difficiles soient satisfaits d'un si intéressant travail, auquel nous souhaitons large diffusion. Pour l'instant, il devrait être mis en vente avec un *erratum soigné.*

Dr Denys Gorce. — **Le martyre de Newman.** *A la lumière par la Croix.* — In-16 de 226 p., 160 f. — Paris, Bonne Presse.

Le Dr Gorce est un familier de la patristique, mais il professe également une dévotion particulière au souvenir du grand converti d'Oxford, John-Henry Newman. C'est une véritable biographie du célèbre cardinal qu'il nous présente sous le titre éloquent de *Martyre de Newman.* Ce martyre fut marqué d'abord par l'agonie de l'arrachement à l'Eglise anglicane, ensuite par de multiples épreuves au sein même de l'Eglise catholique. C'est que Newman était fait ici-bas pour la douleur. Cela ne veut pas dire qu'il ne connut jamais le bonheur. Il écrivait lui-même, de Rome, après sa conversion : « J'étais heureux à Oriel, plus heureux à Littlemore, aussi heureux ou plus heureux à Maryvale, et je suis très heureux ici. »

Mais dans la même lettre, il laisse entrevoir la cause profonde de ses peines intimes : « Il est très difficile d'entrer dans la mentalité d'un homme comme moi, surtout quand on pense que si peu parlent l'anglais et que moins nombreux encore sont ceux qui le comprennent. »

Si l'on veut aller plus loin, on notera qu'un Newman est condamné à la solitude par son génie même. Il est de ceux qui sont en avance sur leur temps. La postérité seule est capable de les comprendre, de leur rendre justice, de les situer à leur rang.

Le Dr Gorce a décrit à merveille l'évolution de cet esprit rare. Il le suit pas à pas de la maison natale à Oxford, d'Oxford à Littlemore, où eut lieu sa conversion mémorable, de Littlemore à Maryvale où il devait fonder l'oratoire, après un séjour à Rome. L'ouvrage bien composé, très bien écrit, très vivant et nourri de savoureuses citations des œuvres et des lettres de Newman, se lit avec un intérêt qui ne fléchit pas et un grand profit, en raison de la richesse des aperçus et des expériences spirituelles qu'il expose. Non seulement du reste le Dr G. aime à parler de Newman à qui il a consacré déjà plusieurs brochures importantes, mais il cherche à marcher sur ses traces, en lançant, à son exemple, une vigoureuse campagne de *tracts* de 30 à 50 pages chacun, sur les sujets les plus divers. Parmi ces tracts dont treize ont déjà paru et dont la liste se poursuit, plusieurs étaient précisément consacrés à Newman : *Leçons d'un Centenaire* (tr. v), *Newman, bienfaiteur de Deux Eglises* (tr. vi), *Marie médiatrice et le Mouvement d'Oxford* (tr. vii). Le dernier tract paru est consacré à M. Jean Cassien, d'après l'ouvrage récent de L. Cristiani, avec ce titre original : *Un spécialiste de l'interview.*

IMPRIMATUR

Lingonis, die 18 maii 1948

Eug. Lindecker, *Vic. gén.*

Le gérant : A. Bordet

Imprimerie de la Société Anonyme de *l'Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

Annonces d'ordination et de première messe, par le chan. A. CROEGAERT, 4 f. 50 belges. — H. Dessain, Malines (Belgique).

L'ordination sacerdotale et la première messe d'un nouveau prêtre intéressent toute la communauté chrétienne.

Il est normal que l'annonce de ce grand *sacrement* revête un caractère *religieux* et s'inspire des rites *de l'ordination elle-même*. C'est là une occasion de remettre en circulation parmi les fidèles les textes vénérables du Pontifical.

C'est en ce sens que furent conçus et artistiquement exécutés six modèles français d'annonces d'ordination.

Chaque annonce (15 cm x 23 cm) se présente en format double :

1° Le *recto* de la 1re p. illustre soit l'ordination sacerdotale du Christ lui-même dans le mystère de l'Annonciation, soit l'un des cinq rites suivants de l'ordination : *a)* un extrait de l'allocution de l'évêque aux ordinands : « *Le prêtre doit offrir* » ; — *b)* le rite de l'onction des mains ; — *c)* le rite de l'attouchement du calice, de la patène et de l'hostie ; — *d)* la transmission du pouvoir de remettre les péchés ; — *e)* la promesse d'obéissance.

2° Le *verso* présente un commentaire du sacerdoce du Christ, ou un ensemble de textes des plus suggestifs du Pontifical.

3° Le *recto* de la troisième page est réservé à l'annonce.

Heureux essai pour rappeler aux fidèles la grandeur du sacerdoce.

R. DOURY. — **Vie et doctrine mariale du R. P. Jacquier.** — In-12 de 240 p., 125 f. — Secrétariat de St-Vincent-de-Paul, 3, Square Léon-Guillot, Paris-15e 1946.

Le P. Gabriel Jacquier (1906-1942), savoyard par ses ascendants, parisien par sa naissance, fréquenta le patronage, fit ses études et devint prêtre chez les Frères de St-Vincent-de-Paul. D'une santé frêle dès l'enfance et bientôt sujette à de graves infirmités, il n'eut qu'un apostolat diminué, mais fécond, grâce à une remarquable énergie de volonté et à une vie intérieure intense. Celle-ci fut caractérisée, vers la fin de sa vie, par une grande dévotion à la Sainte Vierge, avec laquelle il s'entretenait comme un petit enfant avec sa « maman », lui demeurant uni dans toutes ses actions.

Cette vie édifiante est racontée avec admiration par un de ses frères. Elle intéressera les jeunes, spécialement dans les patronages et les séminaires ; elle est de nature à faire le plus grand bien aux malades et aux infirmes en leur apprenant comment ils peuvent sanctifier et rendre fécondes leurs souffrances par l'union filiale à Marie.

Bourdaloue, par le R. P. D'HÉROUVILLE, in-12 de 180 p. — **Ozanam,** par M. E. VAUCELLE, in-12 de 206 p. — Ces deux vol. Paris, Bonne Presse (Collection « La noble France »), 1948.

Un plan identique a présidé à l'élaboration de ces deux volumes : ils débutent par une notice biographique assez brève, introduisant une série d'extraits des œuvres de l'écrivain dont le nom sert de titre à l'ouvrage. Ces extraits, précédés d'un titre, mais ne comportant aucun commentaire, ont une longueur d'une page ou deux ; ils sont groupés autour de quelques idées principales ; les indications concernant leurs sources figurent à la fin du livre. Leur choix a été inspiré par le souci de mettre en lumière les préoccupations religieuses ou littéraires ainsi que le style de l'auteur étudié.

Bourdaloue et Ozanam représentent éminemment ce que la France compte de plus « noble » dans l'ordre de la pensée : le premier, prédicateur, à l'éloquence convaincante, au zèle infatigable, à la logique irrésistible, dont la renommée surpassa parmi ses contemporains celle de Bossuet lui-même et ne connut jamais d'éclipse ; le second, dont toute l'activité littéraire, philosophique et bienfaisante fut orientée vers l'apologie du christianisme ; plusieurs des pages où il évoquait la question sociale ont ouvert une voie où les générations suivantes n'ont eu qu'à s'engager à la suite des Papes les plus récents.

O. ENGLEBERT. — **Les apparitions de la Vierge** aux XIXe et XXe siècles. — In-8 couronne de 100 p., 110 f. — Edit. Salvator, Mulhouse.

Les apparitions dont il est question ici sont celles dont furent favorisés Ste Catherine Labouré (1830), le P. Alphonse Ratisbonne (1842), les bergers de la Salette (1846), les enfants de Pontmain (1871), Estelle Faguette de Pellevoisin (1876), les enfants de Fatima (1917), de Beauraing (1932) et de Banneux (1933). L'essentiel seul en est rapporté, sans commentaire. De brefs détails sont ajoutés sur le jugement de l'Eglise relativement à ces apparitions et parfois aussi sur le sort des voyants eux-mêmes.

« *Pages catholiques* ». — **La douloureuse Passion de Notre-Seigneur,** par Catherine EMMERICH. — **Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus,** par A. COMBES et E. POGNON. — **Le cardinal de Bérulle,** par le P. G. ROTUREAU. — Trois in-12 de 48, 64 et 48 p. — Edit. Albin Michel, Paris.

Le premier de ces opuscules contient quelques passages des révélations de Catherine Emmerich qui ont trait à la Passion du Christ. La voyante n'y a guère ajouté aux paroles que l'Evangile met sur les lèvres du divin Maître. Les détails complémentaires qu'elle fournit sur les événements narrés dans les livres inspirés sont conformes à la vraisemblance et donnent une impression saisissante de tous les tourments endurés par Jésus.

Les notices consacrées à Ste Thérèse de Lisieux et au cardinal de Bérulle ont le caractère moins de biographies que d'études sur leur spiritualité. En de courtes pages leurs auteurs ont su décrire l'essentiel, à savoir la révélation de l'amour miséricordieux apportée au monde par la sainte Carmélite et l'esprit de religion, le culte suprême d'adoration envers Dieu enseigné par le fondateur de l'Oratoire en France.

H. BARPEAU, vice-recteur des Facultés catholiques de Lille. — **Efficacité chrétienne.** — In-8 carré de 88 pages, 90 f. — Paris, Casterman.

C'est un recueil de conférences données à Radio-Vatican. L'auteur y expose les conditions nécessaires à l'efficacité de l'action des chrétiens dans le monde. Inlassablement il répète que, loin de s'isoler, il faut au contraire chercher à exercer une influence sur son milieu. Témoin de l'esprit, de la vraie liberté, de la charité, le chrétien pourra certes travailler à améliorer les institutions du corps social dont il fait partie, mais c'est par lui-même qu'il commencera l'œuvre de réforme ; il y donnera la prééminence aux moyens spirituels sans jamais observer le principe machiavélique que la fin justifie les moyens. D'une telle action sainte Jeanne d'Arc est un immortel exemple, ainsi qu'il le montre en un raccourci suggestif. Ces vérités très actuelles sont exprimées avec un accent de conviction qui emportera l'assentiment de tous les lecteurs.

P. CENTURION, O. M. I. — **Tout l'essentiel sur le Chemin de la croix,** 5e édition. In-16 de 220 p. — Revue de la Passion, Mérignac (Gironde).

Pourquoi et comment être assidu à l'exercice du Chemin de la croix, telles sont les deux questions auxquelles répond le P. Centurion dans cet opuscule. Il y énumère les faveurs spirituelles accordées par les Souverains Pontifes moyennant certaines conditions ; il expose la nature des avantages que la piété peut en retirer ; enfin il donne le texte de dix Chemins de croix sur des thèmes différents. A Lablachère (Ardèche) existe une pieuse Union du Chemin de la croix quotidien par roulement. On trouvera ici à son sujet des indications pratiques.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

J. COLOMB, P. S. S. — **Aux sources du Catéchisme, Histoire sainte et Liturgie.** T. III, *De Pâques à l'Avent, le Christ glorieux et l'Histoire de l'Eglise.* — In-8 de 350 p. — Paris, Desclée.

Nous avons déjà signalé (*Ami*, 1948, p. 273) les deux premiers volumes de cet ouvrage. Il comprendra, au total, deux cycles, de trois tomes chacun. Celui que nous présentons ici est le troisième du premier cycle. Il a pour but de mettre à la disposition des catéchistes les données essentielles de l'Histoire de l'Eglise, en tant que cette Histoire est celle du Christ glorifié dans ses saints. Il va sans dire que l'Histoire de l'Eglise n'est pas uniquement une histoire de saintes personnes. L'Eglise est toujours militante, elle a eu à lutter contre les persécuteurs, mais aussi contre ses protecteurs trop zélés, et parfois même contre ses chefs trop négligents. M. Colomb donne des indications très franches et très hardies, tout en restant dans la note juste, sur les défaillances des chrétiens, au cours des âges. Mais il insiste avec raison sur la vie des saints. Il s'attache aux plus grands d'entre eux, soit aux plus illustres : Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila, Jean de la Croix, François de Sales, Vincent de Paul, etc., ou encore à ceux qui lui plaisent le plus, par exemple, S. Thomas More, S. François Régis, S. Benoît Labre ou le saint Curé d'Ars. Sur tous ceux qu'il adopte, pour ainsi dire, il a des pages vivantes, alertes, colorées, souvent pleines d'émotion contenue et profondément instructives. Mais il en oublie de bien ravissants : pas un mot de S. Gaétan, de S. Jérôme-Emilien, de S. Antoine-Marie Zaccaria, de Ste Angèle Merici, alors qu'il y aurait eu tant à dire sur toute cette éclosion de sainteté qui marqua le début du XVI^e^ siècle et qu'on peut appeler « la Réforme spontanée » de l'Eglise. A peine le délicieux Philippe Néri est-il nommé, et encore sous la forme erronée trop commune : Philippe *de* Néri.

Mais la critique principale que nous aurions à formuler envers un ouvrage de cette valeur et de cet intérêt, c'est le peu de soin qui a été mis à la correction des épreuves. Les erreurs de détail y fourmillent, en voici quelques-unes : p. 69, le baptême de Clovis est de 496, non de 498, date en tout cas moins probable ; — p. 75, Charlemagne régna non depuis 763, mais depuis 768 ; — p. 79, c'est en 998 et non en 993 qu'Odilon institua la fête des Morts, peut-être même après 1030 seulement ; — p. 96, il est question des Franciscaines de *Paris*, or on a voulu écrire *de Marie* ; — p. 100, margranes au lieu de margraves et condoltiere au lieu de condottiere ; — p. 140, la fin de la Guerre de Cent ans est de 1453 et non de 1353 ; — p. 141, la bataille de Crécy est de 1346 et non de 1349 ; — p. 170, la notice ravissante sur Thomas More s'ouvre avec une phrase incompréhensible « le grec était devenu aussi un humaniste » ; — p. 177, Rome fut prise le 6, non le 16 mai 1627 ; — p. 178, trop de place est donnée à l'Inquisition et aucune n'est faite à ce que nous appelons plus haut « la réforme spontanée », événement si considérable ; — p. 179, on attribue la conversion d'Henri IV au *cardinal* du Perron. Il ne devint cardinal que plus tard ; — p. 181, S. Charles Borromée était le neveu de Pie IV et non de *Paul IV*. Les dates données sont du reste celles du règne de Pie IV ; — p. 189, Louis XIII consacra la France à Marie en 1638 et non en 1538 ; — p. 192, Vincent de Paul groupe des ordinands en 1642 et non en 1462. — Il y a aussi dans toute cette partie un peu de désordre. La chronologie est mal observée. On s'étonne de voir François de Sales figurer après Bérulle, Condren, Vincent de Paul, et M^me^ Acarie après Marguerite-Marie ; — p. 215, S. François Xavier n'est pas à sa place après le P. Jogues ; — p. 234, Voltaire défendit la cause de *Calas*, et non de *Calus* ; — p. 251, le détrônement de Pie VI et la proclamation de la République à Rome sont attribués à Bonaparte, avec la date 1798. A cette date, Bonaparte était en Egypte, etc. Il va sans dire que si nous relevons ces menues erreurs, c'est parce que nous estimons que l'ouvrage le mérite et que dans une nouvelle édition, tout cela sera mis au point, de façon telle que les plus difficiles soient satisfaits d'un si intéressant travail, auquel nous souhaitons large diffusion. Pour l'instant, il devrait être mis en vente avec un *erratum soigné*.

D^r^ Denys GORCE. — **Le martyre de Newman.** *A la lumière par la Croix.* — In-16 de 226 p., 160 f. — Paris, Bonne Presse.

Le D^r^ Gorce est un familier de la patristique, mais il professe également une dévotion particulière au souvenir du grand converti d'Oxford, John-Henry Newman. C'est une véritable biographie du célèbre cardinal qu'il nous présente sous le titre éloquent de *Martyre de Newman.* Ce martyre fut marqué d'abord par l'agonie de l'arrachement à l'Eglise anglicane, ensuite par de multiples épreuves au sein même de l'Eglise catholique. C'est que Newman était fait ici-bas pour la douleur. Cela ne veut pas dire qu'il ne connut jamais le bonheur. Il écrivait lui-même, de Rome, après sa conversion : « J'étais heureux à Oriel, plus heureux à Littlemore, aussi heureux ou plus heureux à Maryvale, et je suis très heureux ici. »

Mais dans la même lettre, il laisse entrevoir la cause profonde de ses peines intimes : « Il est très difficile d'entrer dans la mentalité d'un homme comme moi, surtout quand on pense que si peu parlent l'anglais et que moins nombreux encore sont ceux qui le comprennent. »

Si l'on veut aller plus loin, on notera qu'un Newman est condamné à la solitude par son génie même. Il est de ceux qui sont en avance sur leur temps. La postérité seule est capable de les comprendre, de leur rendre justice, de les situer à leur rang.

Le D^r^ Gorce a décrit à merveille l'évolution de cet esprit rare. Il le suit pas à pas de la maison natale à Oxford, d'Oxford à Littlemore, où eut lieu sa conversion mémorable, de Littlemore à Maryvale où il devait fonder l'oratoire, après un séjour à Rome. L'ouvrage bien composé, très bien écrit, très vivant et nourri de savoureuses citations des œuvres et des lettres de Newman, se lit avec un intérêt qui ne fléchit pas et un grand profit, en raison de la richesse des aperçus et des expériences spirituelles qu'il expose. Non seulement du reste le D^r^ G. aime à parler de Newman à qui il a consacré déjà plusieurs brochures importantes, mais il cherche à marcher sur ses traces, en lançant, à son exemple, une vigoureuse campagne de *tracts* de 30 à 50 pages chacun, sur les sujets les plus divers. Parmi ces tracts dont treize ont déjà paru et dont la liste se poursuit, plusieurs étaient précisément consacrés à Newman : *Leçons d'un Centenaire* (tr. V), *Newman, bienfaiteur de Deux Eglises* (tr. VI), *Marie médiatrice et le Mouvement d'Oxford* (tr. VII). Le dernier tract paru est consacré à M. Jean Cassien, d'après l'ouvrage récent de L. Cristiani, avec ce titre original : *Un spécialiste de l'interview.*

IMPRIMATUR

Lingonis, die 18 maii 1948

Eug. LINDECKER, *Vic. gén.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

Annonces d'ordination et de première messe, par le chan. A. Croegaert, 4 f. 50 belges. — H. Dessain, Malines (Belgique).

L'ordination sacerdotale et la première messe d'un nouveau prêtre intéressent toute la communauté chrétienne.

Il est normal que l'annonce de ce grand *sacrement* revête un caractère *religieux* et s'inspire des rites *de l'ordination elle-même.* C'est là une occasion de remettre en circulation parmi les fidèles les textes vénérables du Pontifical.

C'est en ce sens que furent conçus et artistiquement exécutés six modèles français d'annonces d'ordination. Chaque annonce (15 cm x 23 cm) se présente en format double :

1° Le *recto* de la 1re p. illustre soit l'ordination sacerdotale du Christ lui-même dans le mystère de l'Annonciation, soit l'un des cinq rites suivants de l'ordination : *a)* un extrait de l'allocution de l'évêque aux ordinands : « *Le prêtre doit offrir* » ; — *b)* le rite de l'onction des mains ; — *c)* le rite de l'attouchement du calice, de la patène et de l'hostie ; — *d)* la transmission du pouvoir de remettre les péchés ; — *e)* la promesse d'obéissance.

2° Le *verso* présente un commentaire du sacerdoce du Christ, ou un ensemble de textes des plus suggestifs du Pontifical.

3° Le *recto* de la troisième page est réservé à l'annonce.

Heureux essai pour rappeler aux fidèles la grandeur du sacerdoce.

R. Doury. — **Vie et doctrine mariale du R. P. Jacquier.** — In-12 de 240 p., 125 f. — Secrétariat de St-Vincent-de-Paul, 3, Square Léon-Guillot, Paris-15e 1946.

Le P. Gabriel Jacquier (1906-1942), savoyard par ses ascendants, parisien par sa naissance, fréquenta le patronage, fit ses études et devint prêtre chez les Frères de St-Vincent-de-Paul. D'une santé frêle dès l'enfance et bientôt sujette à de graves infirmités, il n'eut qu'un apostolat diminué, mais fécond, grâce à une remarquable énergie de volonté et à une vie intérieure intense. Celle-ci fut caractérisée, vers la fin de sa vie, par une grande dévotion à la Sainte Vierge, avec laquelle il s'entretenait comme un petit enfant avec sa « maman », lui demeurant uni dans toutes ses actions.

Cette vie édifiante est racontée avec admiration par un de ses frères. Elle intéressera les jeunes, spécialement dans les patronages et les séminaires ; elle est de nature à faire le plus grand bien aux malades et aux infirmes en leur apprenant comment ils peuvent sanctifier et rendre fécondes leurs souffrances par l'union filiale à Marie.

Bourdaloue, par le R. P. d'Hérouville, in-12 de 180 p. — **Ozanam,** par M. E. Vaucelle, in-12 de 206 p. — Ces deux vol. Paris, Bonne Presse (Collection « La noble France »), 1948.

Un plan identique a présidé à l'élaboration de ces deux volumes : ils débutent par une notice biographique assez brève, introduisant une série d'extraits des œuvres de l'écrivain dont le nom sert de titre à l'ouvrage. Ces extraits, précédés d'un titre, mais ne comportant aucun commentaire, ont une longueur d'une page ou deux ; ils sont groupés autour de quelques idées principales ; les indications concernant leurs sources figurent à la fin du livre. Leur choix a été inspiré par le souci de mettre en lumière les préoccupations religieuses ou littéraires ainsi que le style de l'auteur étudié.

Bourdaloue et Ozanam représentent éminemment ce que la France compte de plus « noble » dans l'ordre de la pensée : le premier, prédicateur, à l'éloquence convaincante, au zèle infatigable, à la logique irrésistible, dont la renommée surpassa parmi ses contemporains celle de Bossuet lui-même et ne connut jamais d'éclipse ; le second, dont toute l'activité littéraire, philosophique et bienfaisante fut orientée vers l'apologie du christianisme ; plusieurs des pages où il évoquait la question sociale ont ouvert une voie où les générations suivantes n'ont eu qu'à s'engager à la suite des Papes les plus récents.

O. Englebert. — **Les apparitions de la Vierge** aux XIXe et XXe siècles. — In-8 couronne de 100 p., 110 f. — Edit. Salvator, Mulhouse.

Les apparitions dont il est question ici sont celles dont furent favorisés Ste Catherine Labouré (1830), le P. Alphonse Ratisbonne (1842), les bergers de la Salette (1846), les enfants de Pontmain (1871), Estelle Faguette de Pellevoisin (1876), les enfants de Fatima (1917), de Beauraing (1932) et de Banneux (1933). L'essentiel seul en est rapporté, sans commentaire. De brefs détails sont ajoutés sur le jugement de l'Eglise relativement à ces apparitions et parfois aussi sur le sort des voyants eux-mêmes.

« *Pages catholiques* ». — **La douloureuse Passion de Notre-Seigneur,** par Catherine Emmerich. — **Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus,** par A. Combes et E. Pognon. — **Le cardinal de Bérulle,** par le P. G. Rotureau. — Trois in-12 de 48, 64 et 48 p. — Edit. Albin Michel, Paris.

Le premier de ces opuscules contient quelques passages des révélations de Catherine Emmerich qui ont trait à la Passion du Christ. La voyante n'y a guère ajouté aux paroles que l'Evangile met sur les lèvres du divin Maître. Les détails complémentaires qu'elle fournit sur les événements narrés dans les livres inspirés sont conformes à la vraisemblance et donnent une impression saisissante de tous les tourments endurés par Jésus.

Les notices consacrées à Ste Thérèse de Lisieux et au cardinal de Bérulle ont le caractère moins de biographies que d'études sur leur spiritualité. En de courtes pages leurs auteurs ont su décrire l'essentiel, à savoir la révélation de l'amour miséricordieux apportée au monde par la sainte Carmélite et l'esprit de religion, le culte suprême d'adoration envers Dieu enseigné par le fondateur de l'Oratoire en France.

H. Barbeau, vice-recteur des Facultés catholiques de Lille. — **Efficacité chrétienne.** — In-8 carré de 88 pages, 90 f. — Paris, Casterman.

C'est un recueil de conférences données à Radio-Vatican. L'auteur y expose les conditions nécessaires à l'efficacité de l'action des chrétiens dans le monde. Inlassablement il répète que, loin de s'isoler, il faut au contraire chercher à exercer une influence sur son milieu. Témoin de l'esprit, de la vraie liberté, de la charité, le chrétien pourra certes travailler à améliorer les institutions du corps social dont il fait partie, mais c'est par lui-même qu'il commencera l'œuvre de réforme ; il y donnera la prééminence aux moyens spirituels sans jamais observer le principe machiavélique que la fin justifie les moyens. D'une telle action sainte Jeanne d'Arc est un immortel exemple, ainsi qu'il le montre en un raccourci suggestif. Ces vérités très actuelles sont exprimées avec un accent de conviction qui emportera l'assentiment de tous les lecteurs.

P. Centurion, O. M. I. — **Tout l'essentiel sur le Chemin de la croix,** 5e édition. In-16 de 220 p. — Revue de la Passion, Mérignac (Gironde).

Pourquoi et comment être assidu à l'exercice du Chemin de la croix, telles sont les deux questions auxquelles répond le P. Centurion dans cet opuscule. Il y énumère les faveurs spirituelles accordées par les Souverains Pontifes moyennant certaines conditions ; il expose la nature des avantages que la piété peut en retirer ; enfin il donne le texte de dix Chemins de croix sur des thèmes différents. A Lablachère (Ardèche) existe une pieuse Union du Chemin de la croix quotidien par roulement. On trouvera ici à son sujet des indications pratiques.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)